



Distr. LIMITÉ

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/5 Rev.1  
26 septembre 2025

Original : ANGLAIS

---

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Panama City, Panama,  
30 juin – 3 juillet 2025

**RAPPORT DE LA RÉUNION**

## Contenu

<b>SIGLES</b> .....	<b>iii</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION</b> .....	<b>1</b>
<b>POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION</b> .....	<b>2</b>
2.1 Règlement intérieur .....	2
2.2. Élection du Bureau .....	2
2.3 Organisation du travail.....	3
<b>POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>3</b>
<b>POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR 2023-2024 (2025), Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE SPAW (SPAW-RAC) EN GUADELOUPE</b> .....	<b>3</b>
<b>POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES (Y COMPRIS L'EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION PAR LES PARTIES AU TITRE DU PROTOCOLE SPAW)</b> .....	<b>10</b>
<b>POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES</b> .....	<b>12</b>
<b>POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉROGATIONS, Y COMPRIS LE MODÈLE DE RAPPORT POUR LES DÉROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 11.2) DU PROTOCOLE SPAW</b> .....	<b>14</b>
<b>POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SARGASSES</b> .....	<b>15</b>
<b>POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027</b> .....	<b>17</b>
<b>POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>24</b>
<b>POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION</b> .....	<b>27</b>
<b>POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE I – ORDRE DU JOUR PROVISoire</b> .....	<b>1</b>
<b>ANNEXE II - LISTE DES DOCUMENTS</b> .....	<b>1</b>
<b>ANNEXE III - RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION</b> .....	<b>1</b>
<b>ANNEXE IV - LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>7</b>

## SIGLES

AIDA	Association interaméricaine pour la défense de l'environnement
AWI	Institut du bien-être animal
CaMPAM	Réseau et forum des gestionnaires d'aires marines protégées des Caraïbes
CAR-WEN	Réseau de lutte contre la fraude de la faune sauvage des Caraïbes
CCS	Société Caribéenne des Cétacés
CDB	Convention sur la diversité biologique
CÉPE	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CdP	Conférence des Parties
FCT	Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes
CWOP	Projet Orca à l'échelle des Caraïbes
CYEN	Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement
UE	Union européenne
L'IPDF	Fondation pour la planification du développement, Inc.
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
L'OICR	Observatoire international des récifs coralliens
IGM	Réunion intergouvernementale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole relatif aux sources telluriques de pollution
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
MPA	Zone marine protégée
ONG	Organisations non gouvernementales
PA	Zone protégée
RAC	Centre d'activités régionales
RAN	Réseau d'activités régionales
SPAW	Zones et faune spécialement protégées dans la région des Caraïbes
SII	Initiatives d'innovation durable
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
L'UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
BFR	Région des Caraïbes
WWF-NL	Fonds mondial pour la nature – Pays-Bas

## INTRODUCTION

1. La Conférence de plénipotentiaires sur les aires et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le Protocole à la Convention de Carthagène, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 20 du Protocole SPAW a créé le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article indiquait que chaque Partie désignait un expert scientifique dûment qualifié dans le domaine couvert par le Protocole pour la représenter au sein du Comité, qui pouvait être accompagné d'autres experts et conseillers désignés par cette Partie. L'article 20 indiquait également que le Comité pouvait également solliciter des informations auprès d'experts et d'organisations qualifiés sur les plans scientifique et technique.
2. À la lumière de ce qui précède, et conformément à la décision n° 1 de la première réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (COP1) (La Havane, Cuba, 24-25 septembre 2001) et aux décisions de la COP11 (virtuelle, 27 juillet 2021), cette réunion est convoquée par le Secrétariat de la Convention de Cartagena à Panama City, Panama, en format hybride, du 30 juin au 3 juillet 2025.
3. Les objectifs proposés pour la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC11) du Protocole SPAW étaient les suivants :
  - i. Examiner l'état d'avancement des activités du sous-programme SPAW pour 2023-2024 (2025), y compris les activités du Centre d'activités régionales pour le SPAW (SPAW-RAC) en Guadeloupe.
  - ii. Examiner la soumission actualisée de Parke Marino Aruba, proposée par le gouvernement d'Aruba, pour être inclus dans la liste des aires protégées en vertu du Protocole SPAW et faire des recommandations à la COP13 SPAW.
  - iii. Examiner les rapports sur les dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW soumis par les Parties contractantes et formuler des recommandations en vue de leur adoption par la COP13 du SPAW.
  - iv. Examiner la mise à jour du plan d'action du Groupe de travail sur les sargasses ; et
  - v. Élaborer le plan de travail 2026-2027 du sous-programme SPAW pour approbation ultérieure par la COP13 et la vingt et unième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes au sens large en octobre 2025, respectivement.
4. Les dix-neuf (19) Parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à la Réunion pour désigner leurs représentants respectifs pour faire partie de la STAC11 SPAW, conformément à l'article 20 du Protocole. D'autres gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales ont été invités à participer en qualité d'observateurs. La liste provisoire des participants a été préparée au cours de la Réunion et présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.2.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion a été ouverte par Susana Perera Valderrama, Chargée de la gestion du programme, Sous-programme SPAW du Secrétariat de la Convention de Carthagène, Division des écosystèmes, le lundi 30 juin 2025 à 9h00 (UTC-5) à Panama City, Panama. Il s'est également tenu virtuellement via la plateforme Zoom.
6. Mme Perera Valderrama a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les donateurs, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a réussi à mobiliser un appui par l'intermédiaire du Service des affaires marines et d'eau douce du PNUE au Siège, et les Gouvernements français et néerlandais, qui ont jugé utile d'appuyer le programme et ses activités par le biais de projets tels que ceux visant à promouvoir les

activités marines protégées. Conservation des zones et enjeux environnementaux émergents.

7. Mme Perera Valderrama a invité M. Oscar Vallarino Bernat, Vice-Ministre de l'environnement du Panama, à souhaiter la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement panaméen et à prononcer une allocution d'ouverture.
8. M. Bernat a souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné le moment critique de la réunion à la suite de la récente Conférence des Nations Unies sur les océans. Il a souligné l'importance du Protocole SPAW pour relever les défis urgents tels que la perte d'habitat, les poissons en péril et l'expansion et le renforcement des mécanismes de gestion efficace grâce à la coopération et à des mesures concrètes. Il a plaidé en faveur d'une gouvernance marine fondée sur des preuves scientifiques, notant que la réunion éclairera la prise de décision lors de la prochaine CdP et guidera les politiques régionales. M. Bernat a souligné que l'inclusion des communautés est essentielle pour s'assurer que les engagements sont efficaces. Il a conclu que cette réunion technique aiderait à combler les lacunes et constituait un pas vers un cadre régional plus structuré pour la restauration des écosystèmes. Il a remercié tout le monde pour leur présence et leur participation.
9. Mme Perera Valderrama a remercié M. Bernat de ses remarques liminaires réfléchies et de l'appui généreux du Gouvernement panaméen qui a accueilli cette importante réunion.
10. Mme Perera Valderrama a invité M. Christopher Corbin, Coordonnateur du Secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE, à prononcer une allocution de bienvenue au nom du Secrétariat.
11. Lors d'une allocution virtuelle marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Protocole SPAW, M. Corbin a remercié le Panama d'avoir accueilli la réunion et a félicité les partenaires pour leurs contributions. Il a souligné le moment critique pour la santé des océans, reconnaissant les réussites, telles que les nouvelles inscriptions d'aires protégées, et les défis tels que les inondations de sargasses. M. Corbin a insisté sur un changement stratégique qui passe du simple comptage des extrants à la mesure des impacts réels sur la santé écologique et les moyens de subsistance des communautés. Il a présenté les principales priorités de la réunion, a accueilli Saint-Kitts-et-Nevis en tant que nouvelle Partie contractante, et a conclu par un appel urgent en faveur de la viabilité financière par le biais de contributions opportunes pour garantir l'efficacité continue du Protocole.
12. Mme Perera Valderrama a remercié M. Corbin de ses remarques liminaires et de la façon dont il continuait de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des objectifs du Protocole SPAW et des travaux plus larges de la Convention de Cartagena.
13. Elle a également salué le travail acharné et le dévouement des Parties contractantes, des centres d'activités régionales (CCR), des volontaires, des experts, des donateurs, des membres des groupes de travail et des collègues dévoués du PNUE et du Programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP), ainsi que de tous ceux dont les efforts ont rendu la réunion possible.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION**

### **2.1 Règlement intérieur**

14. La Réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la PMRC (Convention de Carthage). Règle 26 relative au quorum. (Voir Document de référence PNUE, 2012).
15. Les Parties contractantes ont été invitées à indiquer leur présence. 16 Parties contractantes (12 en personne et 4 en ligne) ont indiqué leur présence lors du point de l'ordre du jour de la réunion (voir l'annexe IV pour la liste des participants).

### **2.2. Élection du Bureau**

16. Le Secrétariat a reçu les candidatures des représentants des Parties contractantes pour les postes de Président, de 1er et 2e Vice-Président et de Rapporteur de la Réunion, comme suit :

Président:	Digna Barsallo De Leon (Panama)
1er Vice-Président :	Bruno Lazzarini (France)
2ème Vice-Président :	Thyra Balboarda (Royaume des Pays-Bas)
Rapporteur:	Randel Thompson (Saint-Kitts-et-Nevis)

17. Le Secrétariat a demandé aux Parties contractantes s'il y avait des objections à l'égard des candidatures pour le Bureau. Il n'y a pas eu d'objections ; le Bureau a été approuvé par acclamation.

### 2.3 Organisation du travail

18. L'anglais, le français et l'espagnol étaient les langues de travail de la Réunion et l'interprétation simultanée a été assurée à l'aide de la plateforme Zoom. Les documents de travail ont été mis à disposition dans toutes les langues de travail. La liste provisoire des documents de la réunion a été présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.1.
19. Le Secrétariat a proposé de convoquer la Réunion dans un format hybride (avec des participants en personne et en ligne), en séances plénières, avec l'aide de groupes de discussion, si nécessaire, qui pourraient être établis par le Président. Il n'y aura pas d'interprétation simultanée pour les groupes de discussion. Il a été rappelé aux participants que, compte tenu de la durée de la réunion, il n'était peut-être pas possible de se diviser en groupes de travail. Les participants devaient donc être prêts, après avoir examiné tous les documents de travail le cas échéant, à apporter des contributions concrètes au moment de la discussion.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. La Réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour provisoire de la Réunion, établi par le Secrétariat sur la base des contributions reçues des Parties contractantes au cours des préparatifs de la Réunion, des recommandations et décisions pertinentes des précédentes réunions du STAC et de la COP du Protocole SPAW, ainsi que des questions émergentes présentant un intérêt pour la biodiversité marine des Caraïbes. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat a été présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/1. En l'absence d'objections, l'ordre du jour est adopté.

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR 2023-2024 (2025), Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE SPAW (SPAW-RAC) EN GUADELOUPE

21. Le Président invite Mme Perera Valderrama du Secrétariat de la Convention de Carthage, Division des écosystèmes, présentera le « Projet d'état des activités du sous-programme SPAW pour 2023-2024 (2025) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.4 Rev.1)
22. Mme Perera Valderrama a donné un bref aperçu des objectifs du sous-programme SPAW et a fait le point sur l'état d'avancement des cinq domaines de travail et d'activités thématiques ainsi que sur les principaux produits.
23. Elle a révélé que le Protocole SPAW, qui célèbre son 25e anniversaire d'entrée en vigueur le 18 juin 2000, compte désormais 19 Parties contractantes, Saint-Kitts-et-Nevis étant le dernier à y adhérer en 2024. Le plan de travail pour 2023-2024 a été prolongé jusqu'en 2025. Des discussions en vue de la ratification sont en cours avec neuf autres pays.

## Domaines thématiques et activités clés

24. Le plan de travail s'articulait autour de cinq domaines thématiques :
25. **Coordination du programme** : Ce domaine s'est concentré sur la promotion de la ratification du Protocole SPAW, l'alignement des activités sur les besoins des Parties contractantes et la supervision des opérations quotidiennes. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE et le CAR-SPAW ont géré ces activités. Les principales activités ont consisté à mettre en œuvre de grands projets tels que la phase III des AME ACP, le projet GoM LME et PROCARIBE+. Ils ont également renforcé les partenariats avec des organisations et d'autres AEM, notamment la CDB, la CITES, la CMS, l'IAC et la CBI, et ont soutenu la ratification du traité BADJN.
26. **Renforcement des aires protégées** : Les objectifs étaient d'améliorer la gestion des aires protégées (AP), de renforcer les capacités pour l'efficacité des aires marines protégées (AMP) et de promouvoir un financement durable. Elle a souligné les grands projets suivants :
- a. **AEM ACP III (2021-2025)** : Mise en place d'un réseau régional d'AP inscrites au SPAW et renforcement des capacités par le biais d'ateliers.
  - b. **Projet LME dans le golfe du Mexique (2023-2025) : Renforcement des réseaux d' AMP et normalisation des protocoles de surveillance des récifs coralliens.**
  - c. **Projet PROCARIBE+ (2025-2027)** : Création de nouvelles AMP en Colombie, renforcement des AMP existantes en Colombie et en République dominicaine, création de réserves halieutiques en République dominicaine et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités par le biais de la formation des formateurs (ToT) CaMPAM sur la gestion des AMP.
27. **Lignes directrices pour les AP et la gestion des espèces** : Les principales activités comprenaient la simplification de la procédure d'inscription des AP SPAW et l'examen des rapports nationaux d'exemption.
28. **Conservation des espèces menacées et en voie de disparition** : Les activités comprenaient le renforcement de la surveillance des mammifères marins et l'avancement de l'officialisation de WIDECAS en tant que réseau d'activités régionales (RAN).
29. **Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins** : Les principales activités ont consisté à coordonner le nœud caribéen du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens et à élargir le groupe de travail sur les sargasses du SPAW afin d'élaborer un plan d'action régional actualisé pour les sargasses.

## État d'avancement de la mise en

30. **Décisions de la COP12 du SPAW** : Les 8 décisions ont été déclarées comme achevées à 100 %. Il s'agit notamment de l'adoption du plan de travail et du budget, de l'approbation de nouvelles aires protégées et de l'inscription d'espèces, ainsi que d'une collaboration régionale accrue sur les sargasses.
31. **Recommandations SPAW STAC10** : 96 % des recommandations ont été mises en œuvre, à l'exception de l'élaboration de directives de conservation des poissons-perroquets qui n'a pas été initiée en raison de l'absence de réponse des experts du Groupe de travail sur les espèces.

## Défis et délibérations futures

32. Mme Perera Valderrama a cité les principaux défis tels que les retards dans les paiements au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (CTF), le non-respect des dispositions et l'établissement des rapports par certains pays, la faible participation d'experts dans les groupes de travail, la communication insuffisante de certains points focaux et les capacités et ressources techniques limitées dans certains pays.

33. Elle a suggéré des sujets de délibération, notamment l'approbation des directives RAC/RAN, les mandats liés à la BADJN, les mécanismes de conformité et la coordination régionale du plan d'action sur les sargasses.
34. Le Président a remercié Mme Perera Valderrama de son exposé et a invité les Parties contractantes suivies des observateurs à faire part de leurs observations sur cet exposé.
35. **Le Panama** s'est félicité de l'exposé de l'Administrateur de programme du SPAW, saluant l'engagement manifesté par le Secrétariat et le CAR-SPAW à travailler avec toutes les activités du plan d'action. Il a remercié tous les participants et a salué le travail du Secrétariat. Il a exprimé l'intérêt du Panama pour le Groupe de travail sur les sargasses du SPAW, en particulier compte tenu de l'augmentation récente des sargasses. Il a exprimé le souhait d'avoir de nouvelles discussions et de conclure des accords qui permettraient à son pays de développer des ressources pour faire face à cette question.
36. Le Président a invité Juliana Chavez Chaparro, consultante principale, à faire la présentation sur la structure juridique et de gouvernance révisée d'un nouveau RAN pour les mammifères marins et les directives actualisées pour l'établissement et le fonctionnement des centres d'activités régionales et des réseaux d'activités régionales pour la Convention de Cartagena.

**« Révision des Lignes directrices de 2008 pour l'établissement et le fonctionnement des CAR(RAC) de la Convention de Carthage » (UNEP(DEPI)CAR IG.24\_CRP.9 Rev.4)**

37. Mme Chaves-Chaparro a présenté au STAC, pour examen et approbation, le processus et le texte du projet de directives actualisées pour la création et le fonctionnement des centres d'activités régionales (RAC) et des réseaux d'activités régionales (RAN) de la Convention de Carthage. Ils ont été rédigés en consultation avec la CCS, les points focaux, les RAC, les AN et tous les acteurs concernés dans le cadre d'un atelier ouvert visant à renforcer l'harmonisation et l'action synergique de ces centres et réseaux, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et de ses protocoles.

**Révision de la structure juridique et de gouvernance d'une nouvelle RAN POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.8)**

38. Mme Chaves-Chaparro a présenté au STAC la révision de la structure juridique et de gouvernance d'un nouveau RAN pour les mammifères marins pour le WCR, en tenant compte de la définition, du rôle et de l'opérationnalisation révisés des CCR dans le projet de lignes directrices proposées. Le document révisé a été rédigé en consultation avec les parties prenantes concernées et révisé après une consultation ouverte. Le document répond à la décision II (1) de la (COP12), proposant un modèle de gouvernance du RSR inclusif et distribué afin de renforcer l'action scientifique et sociétale en vue de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2028 pour la conservation des mammifères marins dans le PMRC.
39. Elle a décrit la structure juridique et de gouvernance de cette RAN pour les mammifères marins, qui vise à améliorer la conservation des mammifères marins dans la région. Proposé pour la première fois en 2021, le RSR vise à renforcer la conservation et à faciliter le partage collaboratif des données, tout en soutenant le Plan d'action pour les mammifères marins. Ce deuxième projet de proposition fait suite à des consultations ouvertes menées en avril 2025.
40. Le réseau est conçu pour être intersectoriel, inclusif et adaptable, avec de solides capacités de coordination pour relever les défis émergents. Il serait organisé par une institution indépendante possédant une expertise pertinente dans le cadre de l'ORCM. Sa mise en place est considérée comme opportune et bénéfique pour plusieurs raisons.
41. Il est considéré comme crucial pour la biodiversité et la conservation des écosystèmes, avec un fort soutien de la science, des politiques et de la société. De plus, il devrait favoriser la visibilité et l'intégration régionales dans les dialogues mondiaux et tirer parti de l'élan de l'accord sur la BADJN de 2023 et du Plan d'action 2023-2028 pour la conservation des mammifères marins dans le RCCM.

42. L'expert a souligné qu'il s'agissait d'une bonne dynamique et a appelé à une action urgente pour approuver les deux documents.
43. Le Président s'est félicité de l'exposé et a indiqué que les commentaires seraient reçus plus tard après tous les exposés relatifs au plan de travail.
44. Le Président a ensuite invité Mme Olga Koubrak, consultante, à fournir une analyse du « Fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Carthagène » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9) ; pour le protocole LBS et SPAW et la voie à suivre.
45. Le Dr Koubrak a révélé que l'objectif principal de l'analyse était d'évaluer la gouvernance et le fonctionnement existants des groupes de travail (GT) en vertu de la Convention de Carthagène et de fournir des recommandations pour l'amélioration. L'étude a conclu que les groupes de travail avaient apporté des contributions importantes aux travaux de la Convention de Carthagène.
46. Elle a cité des réalisations notables telles que : (i) la contribution des GT LBS au Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) ; et (ii) l'élaboration de critères et de recommandations par les groupes de travail SPAW pour l'inscription des espèces et des aires protégées, ainsi que la création de lignes directrices pour les rapports d'exemption.
47. Elle a proposé que la structure institutionnelle soit rationalisée, que l'accès à l'expertise soit élargi et que des efforts accrus soient déployés pour renforcer l'engagement et la collaboration.
48. Le Président a remercié M. Koubrak pour sa présentation.
49. Le Président a invité Susan Millward de l'Institut pour le bien-être animal et co-fondatrice du Consortium SPAW à présenter « L'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17)
50. La présentation s'est concentrée sur les objectifs et les activités du Consortium SPAW pour la période 2023-2025. Lancé en octobre 2023, le Consortium SPAW est une alliance indépendante dédiée au soutien de la mise en œuvre du Protocole SPAW. Sa mission principale est d'autonomiser les ONG et la société civile en créant une plate-forme régionale coordonnée pour partager les meilleures pratiques et accroître la participation.
51. Depuis sa création, le Consortium compte aujourd'hui dix membres répartis dans sept pays et a élaboré un plan de travail complet pour 2024-2025. Parmi les principales réalisations, mentionnons d'importants efforts de sensibilisation, une étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Cartagena et le CAR-SPAW, ainsi que la fourniture d'une contribution stratégique essentielle sur les directives du protocole, la conservation des mammifères marins et les indicateurs d'impact. Le Consortium a également fait progresser sa mission en renforçant ses capacités, en organisant un forum virtuel pour 32 participants en avril 2025 et en plaidant en faveur d'une participation accrue de la société civile. Le groupe met l'accent sur sa collaboration productive et ouverte avec le Secrétariat, qui a joué un rôle essentiel dans ses progrès dans la contribution à la Convention de Carthagène.
52. Le Président s'est félicité des exposés.
53. Le Président a invité les Parties contractantes, suivies des observateurs, à donner leur avis sur les présentations, en commençant par 'L'état d'avancement des activités du sous-programme SPAW 2023-25'.
54. Les délégués ont exprimé leur chaleureuse gratitude au Panama pour l'accueil de la réunion et ont félicité **Saint-Christophe-et-Niévès** pour la ratification du protocole SPAW et LBS. Les délégués ont également remercié le Secrétariat et le CAR-SPAW pour leur travail important dans la coordination de la réunion, et que les présentations ont été bien accueillies.

55. **La Colombie** a indiqué qu'elle travaille à la ratification du Protocole AFB. Ils sont également désireux d'avoir une participation plus représentative et plus équitable aux affaires de la Convention.
56. **Les États-Unis** ont félicité le Secrétariat et le CAR-SPAW pour leur vue d'ensemble et leurs efforts initiaux, et ont remercié le Gouvernement français pour son soutien au CAR-SPAW. Tout en reconnaissant la profondeur et l'ampleur du travail accompli, ils ont exprimé leur préoccupation face à l'accent disproportionné mis sur la mise en œuvre d'autres conventions et projets extérieurs, craignant que cela ne détourne l'attention du soutien direct au Protocole SPAW.
57. Ils ont apprécié le fait que d'autres conventions et projets puissent avoir des objectifs similaires, et que certains de ces efforts de collaboration puissent être financés et ont exprimé leur **crainte qu'une prolifération de projets et de tâches ne détourne l'attention et les ressources limitées du travail fondamental essentiel du SPAW**. Ils ont souligné l'importance de **se concentrer sur des actions concrètes visant à améliorer la mise en œuvre du Protocole**, y compris les décisions de la CdP pour le succès du SPAW, promettant des suggestions plus spécifiques au cours de la discussion sur le plan de travail et le budget (point 9 de l'ordre du jour).
58. Les États-Unis ont apprécié la présentation sur les mises à jour proposées aux Directives RAC/RAN. Ils ont souligné la nature importante des changements, ont demandé des éclaircissements supplémentaires sur la raison d'être des changements proposés et **ont cerné des problèmes juridiques potentiels**. Compte tenu de l'applicabilité de ces lignes directrices au niveau de la Convention, ils ont suggéré que toute mise à jour soit examinée dans un groupe de travail établi lors des COP. Tout en appuyant la création d'un RAC/RAN pour les mammifères marins en principe, ils ont souligné la nécessité de clarifier les lignes directrices finales révisées du CAR/RAN avant d'aller de l'avant, afin d'éviter tout désalignement. À titre de mesure provisoire, ils ont proposé une série de webinaires organisés par le Secrétariat ou le CAR-SPAW sur le Plan d'action révisé pour les mammifères marins, en invitant les Parties et les observateurs à faire des présentations afin de maintenir l'élan et d'identifier les besoins.
59. **Les États-Unis** ont reconnu les discussions en cours au niveau de la Convention concernant l'engagement des groupes de travail et ont salué l'analyse de leur fonctionnement. Ils ont indiqué que le manque de participation était le principal obstacle et ont appuyé des recommandations visant à renforcer l'engagement, y compris du matériel de formation pour les nouveaux membres. Ils ont encouragé les présidents des groupes de travail et le CAR-SPAW à annoncer à l'avance les réunions et les dates limites, à distribuer rapidement les rapports et à continuer de fournir des services d'interprétation (si le financement le permet). Ils ont également soutenu l'organisation d'une session d'écoute avec les Parties contractantes et la création d'une base de données d'experts. Cependant, ils ne soutiennent pas la réouverture du mandat des groupes de travail SPAW, qui ont récemment été approuvés après de longues négociations, privilégiant plutôt les actions à court terme et l'évaluation continue.
60. **Sainte-Lucie** a remercié le Secrétariat pour son exposé complet sur l'état d'avancement des activités et les efforts qu'ils déploient pour promouvoir les objectifs de la Convention et du protocole. Ils ont également salué les réalisations du CAR-SPAW, l'accent mis sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'engagement des parties prenantes.
61. **Cuba** a remercié le Secrétariat pour son excellent rapport et a indiqué qu'il était disposé à renforcer les échanges scientifiques et techniques ainsi qu'à soutenir le cadre régional. Ils ont souligné leur implication dans le projet PROCARIBE+ et ont salué les progrès réalisés dans l'évaluation du carbone bleu dans les herbiers marins et les mangroves afin d'atténuer le changement climatique.
62. **La Grenade** a salué tous les participants et s'est félicitée de leur invitation à la Conférence. Ils ont salué l'excellent travail accompli et les interventions majeures concernant les sargasses, les zones côtières marines, l'atténuation et la protection des écosystèmes marins et côtiers. Ils attendaient avec impatience d'autres possibilités de renforcement des capacités. Ils ont également souhaité la bienvenue à Saint-Kitts-et-Nevis et ont exprimé leur engagement en faveur d'une collaboration étroite avec tous.

63. **Le Venezuela** a salué les activités menées dans le cadre de la Convention et du Protocole SPAW, malgré les défis. Ils ont indiqué que le Venezuela avait entrepris plusieurs activités qui avaient contribué à leur respect. De nouveaux projets d'AMP étaient en cours et l'organisation travaille à la finalisation d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques.
64. **Le Royaume des Pays-Bas** a exprimé son soutien à la création d'un réseau régional d'activités pour les mammifères marins. Ils ont suggéré la recommandation pour la désignation officielle d'un RORMM à la COP13 de SPAW et que le processus de nomination soit transparent et formalisé. Ils ont appelé toutes les parties à soutenir l'initiative. Ils se sont réjouis à la perspective de travailler ensemble pour que la COP13 soit couronnée de succès.
65. **La Barbade** s'est félicitée de l'évaluation du fonctionnement des groupes de travail et a souligné que différents groupes d'experts avaient contribué de manière significative à l'avancement des travaux du Protocole. Ils ont estimé que les synergies dans les opérations pourraient être mieux réalisées par une participation officielle et individuelle.
66. **Le Belize** a qualifié le travail accompli d'impressionnant et a félicité toutes les parties concernées. Après avoir examiné le plan de travail, ils ont suggéré une collaboration plus étroite sur certaines activités telles que la restauration côtière.
67. **Saint-Kitts-et-Nevis** a remercié toutes les parties pour leurs félicitations pour leur ratification du Protocole SPAW et a indiqué qu'elles attendaient avec intérêt de travailler avec tout le monde pour faire progresser ses objectifs.
68. **Le Secrétariat** a remercié tout le monde pour leurs remarques et leur contribution au Protocole SPAW. Ils ont indiqué qu'il y avait encore beaucoup à accomplir en équipe et ont encouragé les Parties à soumettre leurs rapports nationaux, ce qui faciliterait l'établissement d'un rapport complet à la Conférence des Parties.
69. **La France** a indiqué qu'elle soutenait une protection plus stricte des mammifères marins dans les eaux des Caraïbes, compte tenu de son engagement historique en faveur du sanctuaire Agoa dans les eaux françaises. Il soutient en principe la mise en place d'une RAN pour les mammifères marins, avec un point de vigilance concernant la gouvernance de sa structure, qui doit être transparente, institutionnalisée et basée sur le consensus dans une perspective de coopération régionale. La France soutient également la mise en place d'un RSR dans la mesure où il est fédérateur et inclusif.
70. Ils ont indiqué qu'il était favorable à l'établissement d'un partenariat stratégique entre la Convention de Carthagène et la Commission baleinière internationale. La France a soutenu le document d'information soumis par le Secrétariat de la Convention de Carthagène sur les questions de mise en œuvre et de respect des dispositions au sein du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7) et ses efforts pour améliorer la mise en œuvre et l'applicabilité de la Convention. La France a soutenu également le plan de travail du Secrétariat et du CAR-SPAW, ainsi que les projets menés par le CAR-SPAW qui contribuent efficacement à la mise en œuvre du Protocole.
71. **La Colombie** s'est félicitée de la réunion qui a servi de forum de dialogue. Ils voulaient faire partie du groupe pour élargir ces informations. Ils ont également indiqué qu'ils étaient ouverts à toutes les modalités, pour autant qu'elles reflètent correctement la représentation géographique et linguistique.
72. Le Président invite Mme Juliana Chaparro (consultante) à fournir des éclaircissements supplémentaires sur le nouveau RAN pour les mammifères marins et les processus de sa mise en place.
73. **Mme Chaparro** a clarifié le processus en déclarant que l'idée était d'examiner les lignes directrices, de coordonner la structure juridique et la gouvernance et l'établissement de rapports, en assurant la cohérence. Elle a décrit la structure proposée pour le RSR et le processus de nomination qui pourrait être initié et soutenu par un CP. Elle donne un aperçu du RAN, des activités proposées, du personnel, du budget et des échéanciers. Elle a déclaré que l'approbation d'un nouveau réseau pourrait être formulée dans les deux prochaines années,

en fonction de la prochaine CdP, et que le Secrétariat prendrait les mesures nécessaires pour formaliser les nominations et le processus.

74. **La Fondation des Gardiens de phare observateurs** a remercié le Secrétariat et les Parties contractantes d'avoir permis aux observateurs de participer. En ce qui concerne la protection des mammifères marins, ils ont soutenu la recommandation de la création d'un RAN pour les mammifères marins, ce qui serait utile compte tenu des menaces qui pèsent sur ces espèces. Ils ont exprimé l'espoir que des travaux pourraient être réalisés à cette fin avant la CdP.
75. **L'observateur FDPI** a suggéré la séparation des deux questions (les directives révisées et la formation des RSR pour les mammifères marins). Ils ont proposé que les Parties s'accordent sur la formation du RU Mammifères marins, en donnant deux ans pour coordonner plutôt que d'attendre de nouvelles directives, afin de lancer une structure avec des ressources qui pourront être approuvées lors de la prochaine CdP.
76. Le Secrétariat a invité Lucile Rossin, directrice du CAR-SPAW, à présenter l'état d'avancement de ses activités pour 2023-24.
77. **Mme Rossin** a rendu compte de la mise en œuvre de son plan stratégique, en mettant l'accent sur les améliorations internes et l'amélioration de la qualité du service, ainsi que sur le budget et les dépenses de 2023-2024.
78. L'organisation fait avancer des projets majeurs tels que CAMAC sur la mégafaune marine et SARGCOOP2 sur les sargasses tout en améliorant les systèmes de paiement internes. Les principaux efforts de renforcement des connaissances comprennent ces projets et le rapport GCRMN-Caraïbes sur l'état des coraux. À l'échelle régionale, le RAC a rehaussé son profil international en participant à 42 événements et a soutenu 16 projets par le biais de son programme de petites subventions. Les efforts de conservation sont robustes, se concentrant sur les espèces menacées comme les requins et les mérours par le biais de groupes de travail dédiés et sur la gestion des écosystèmes de récifs coralliens et de sargasses. Un réseau d'aires protégées répertoriées par SPAW est désormais actif. La feuille de route 2026-2030 vise à renforcer les compétences des managers, à améliorer l'adaptation au changement climatique et à assurer la pérennité du réseau.
79. Le Président a remercié Mme Rossin de son exposé et a invité les participants à lui faire part de leurs commentaires.
80. **La Colombie** a indiqué que son travail est aligné sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ils ont souligné la pertinence du programme de petites subventions SPAW-RAC qui a bénéficié à la Colombie et ont exprimé le désir de faire partie de ces projets. Ils ont également souligné le rôle primordial du point focal du SPAW en Colombie, guidant la prise de décision concernant tous les projets et activités liés au SPAW dans le pays. Ils ont approuvé les points de discussion des États-Unis concernant les groupes de travail et ont souligné l'importance de la représentation géographique et linguistique. Ils ont également recommandé un équilibre géographique des petites îles dans le projet SPAW-RAC afin de voir les avantages des objectifs.
81. **Les États-Unis** ont réitéré leur proposition de créer un groupe de travail lors des COP afin de finaliser les Directives du CAR/RAN. Ils ont proposé que le Secrétariat et le CAR-SPAW formationnt, mettent en œuvre et tiennent des réunions à l'avance, en priorisant les actions à court terme. Ils ont également soutenu le CAR-SPAW en tant que co-président du GCRMN et ont indiqué qu'ils interviendraient sur les questions liées aux zones protégées lors du point suivant de l'ordre du jour (point 5)..
82. **Cuba** a indiqué qu'elle était disposée à offrir des compétences scientifiques et techniques.
83. **La France** a révélé qu'elle était favorable à la mise en place d'un RAN pour les mammifères marins avec une gouvernance transparente et institutionnalisée et une approche inclusive.

84. **Le Royaume des Pays-Bas** a reconnu l'importance de l'établissement d'un RSR pour les mammifères marins et a recommandé que les Parties contractantes soutiennent son établissement formel à la COP13 ainsi que le Secrétariat clarifie le processus de nomination avant la COP13.
85. **La Barbade** a accueilli favorablement le rapport du GT et a déclaré qu'il y avait de la valeur dans la représentation officielle et individuelle. Ils ont également souligné la nécessité d'une articulation et de synergies pour l'avenir.
86. **Le Belize** a offert son soutien là où c'était nécessaire.
87. **La Fondation des Gardiens de Phare des Observateurs** a souligné le besoin urgent d'une action coordonnée pour protéger les mammifères marins dans la Région des Caraïbes (WCR) en raison des nombreuses menaces. Ils ont suggéré qu'un réseau d'activités régionales pour les mammifères marins (ROMR) était essentiel pour soutenir la coordination et la mise en œuvre des objectifs du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) aux niveaux régional et national. Il pourrait tirer parti de l'intérêt et de l'expertise existants.
88. La Fondation a appuyé la recommandation selon laquelle le RARM devrait être coordonné par une entité distincte et spécialisée, dans le cadre d'un protocole d'entente conclu avec le Secrétariat de la Convention de Carthagène. Il pourrait être régi par un comité directeur, des coordinateurs nationaux et un conseil consultatif s'appuyant sur le groupe de travail existant d'experts sur les mammifères marins.
89. La Fondation a suggéré que le Secrétariat clarifie le processus de nomination à la direction du RORM. Il a également salué la lettre d'intention et le projet de plan de travail avec la Commission baleinière internationale (CBI), notant qu'elle accorde la priorité aux plans nationaux d'action et de rétablissement des mammifères marins.
90. Le Secrétariat a invité Mme Lucile Rossin, Directrice exécutive du CAR-SPAW, à faire le point sur le soutien supplémentaire fourni au Secrétariat par la mise en œuvre de projets visant à atteindre les objectifs du sous-programme SPAW.
91. Mme Rossin a présenté les projets actuels et futurs, en mettant l'accent sur trois initiatives principales : CAMAC, SARG'COOP II et CARIPAP.
92. Le projet CAMAC (Mégafaune marine des Caraïbes et activités anthropiques) vise à renforcer les connaissances et la coopération régionale afin d'atténuer les impacts négatifs des activités humaines sur la mégafaune marine comme les tortues marines, les mammifères, les oiseaux marins et les requins. Ses groupes de travail portent sur les interactions avec les pêcheries, le renforcement des réseaux d'échouage et l'amélioration des connaissances scientifiques.
93. SARG'COOP II est un projet de trois ans (2025-2028) porté par le Conseil Régional de la Guadeloupe avec un budget de 5,766 millions d'euros. Il vise à renforcer la gouvernance régionale concernant les afflux de sargasses en améliorant la connaissance de leurs impacts environnementaux et en élaborant un plan d'action pour la biodiversité.
94. CARIPAP est une proposition de programme quinquennal (2026-2030) de soutien régional aux aires protégées de la Grande Caraïbe. Doté d'un budget proposé de 3,95 millions d'euros, son objectif est de préserver la biodiversité en renforçant les capacités des gestionnaires d'aires protégées de la liste des AP SPAW et en les aidant à relever des défis tels que le changement climatique.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES (Y COMPRIS L'EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION PAR LES PARTIES AU TITRE DU PROTOCOLE SPAW)**

95. Le Président a invité le CAR-SPAW, en tant que Président du Groupe de travail sur l'évaluation des aires protégées dont l'inscription est proposée, à rendre compte des tâches assignées lors de la STAC10 du SPAW qui s'est tenue virtuellement du 30 janvier au 1er février 2023 et qui est détaillée dans le mandat actualisé (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12/Rev.1) conformément aux informations contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.10).
96. Le Président a ensuite invité Géraldine Conruyt, Directrice adjointe du SPAW-RAC à présenter le rapport du Groupe de travail sur les aires protégées.
97. Mme Conruyt indique que le Groupe de travail a examiné une proposition pour le « Parke Marino Aruba » précédemment soumise par le Royaume des Pays-Bas en 2021. Lors de la COP 12 du SPAW, il a été demandé à la partie proposante de fournir plus d'informations concernant les références aux publications et documents d'appui, d'élaborer et de valider un plan de gestion en consultation avec les parties prenantes et d'établir un cadre pour suivre le succès de la gestion.
98. Les experts ont recommandé de soutenir la proposition d'inclure Parke Marino Aruba en tant que site inscrit à la SPAW et que l'autorité de gestion de Parke Marino Aruba rejoigne le réseau de gestionnaires d'aires protégées SPAW et soumette de nouvelles propositions d'aires protégées au début de l'exercice biennal ; désigner de nouveaux experts scientifiques et techniques au sein du groupe de travail et définir une procédure d'examen des aires protégées déjà inscrites au titre du Protocole SPAW.
99. Le Président a invité la Réunion à examiner les rapports qui comprenaient la proposition actualisée d'Aruba, avec les informations supplémentaires demandées, pour être inclus dans la liste des aires protégées au titre du Protocole SPAW : Le « Parke Marino Aruba » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11).
100. Le Président a ensuite invité les participants à apporter des contributions concernant l'inclusion du Parc marin d'Aruba dans la liste des AP SPAW.
101. **La Colombie** a remercié le groupe d'experts des AP et a soutenu la proposition d'inclure le Parke Marino Aruba.
102. **Mme Perera Valderrama** a indiqué que le Secrétariat téléchargera les documents relatifs au Parke Marino Aruba dans la liste des documents et demandera l'autorisation au CAR-SPAW et à Aruba de les inclure dans la liste des documents de la réunion.
103. **Les États-Unis** ont exprimé leur appréciation pour la présentation. Ils ont reconnu les progrès importants réalisés dans la rationalisation du processus de proposition de nouvelles aires protégées. Toutefois, ils ont souligné la nécessité d'apporter plus de clarté au projet de directives révisées et à la présentation annotée, en particulier dans la section introductive, qui devrait clairement indiquer son objectif et éviter d'interpréter le Protocole. Ils ont suggéré que le Secrétariat invite les Parties contractantes à formuler des observations écrites intersessions pour révision avant la CdP SPAW.
104. Les États-Unis ont formulé d'autres recommandations du Groupe de travail :
- A soutenu l'encouragement des Parties contractantes à proposer de nouvelles zones protégées au cours de la première année de l'exercice biennal.
  - N'a pas soutenu l'idée de rappeler aux Parties de compléter les mises à jour le « FORMAT ANNOTÉ » et les « Lignes directrices et critères », car les documents révisés sont soumis à l'examen de la CdP, et le STAC ne peut pas préjuger de la décision de la CdP.
  - A soutenu l'encouragement des Parties et des observateurs à désigner des experts ayant des compétences scientifiques/techniques au sein du Groupe de travail sur les aires protégées.
  - N'a pas soutenu la mise à jour des « Directives et critères communs pour les aires protégées dans la région des Caraïbes au sens large : identification, sélection, établissement et gestion, 1996 », invoquant des préoccupations concernant le fait qu'elle exige beaucoup de ressources et détourne l'attention des autres travaux de la SPAW.

- e. A soutenu la demande au Secrétariat et/ou SPAW-RAC d'élaborer une liste de contrôle concise des critères obligatoires pour l'inscription des sites SPAW et de charger le Groupe de travail de son examen.
  - f. A soutenu la charge du Groupe de travail d'élaborer un processus clair permettant aux Parties contractantes de communiquer des informations sur les aires protégées inscrites sur la liste des SPAW dans leur juridiction, en tenant compte des articles 19, 22(2)(e) et 15(2) du Protocole SPAW. Les États-Unis suggèrent que des rapports périodiques sur les sites inscrits à la SPAW pourraient être utiles à des intervalles moins fréquents que les rapports nationaux, afin de s'assurer que le processus n'est pas indûment lourd.
  - g. N'a pas soutenu l'idée de demander au Groupe de travail de créer un glossaire pour accompagner le format annoté et les lignes directrices, exprimant des préoccupations quant aux implications plus larges si cela couvrait les termes au niveau de la Convention, et à la nature chronophage de l'obtention de définitions communes.
105. **L'Observatoire international des récifs coralliens (ICRO)** a accueilli avec satisfaction toutes les zones protégées de la mer des Caraïbes et a demandé comment les pays amélioreraient l'efficacité de leur conservation et les mesures prises pour enrayer les causes de la dégradation des récifs coralliens. L'ICRO a recommandé que l'on mette davantage l'accent sur ces questions.
106. **L'observateur du FDPI** a commenté les exposés présentés par le CAR-SPAW et le Groupe de travail sur l'AP. Il a noté que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a produit en 2016 un répertoire des compétences pour les gestionnaires d'aires protégées. Compte tenu de l'éventail des questions à traiter par les gestionnaires d'aires protégées dans les Caraïbes, en particulier les questions politiques et sociales, ils ont demandé si le CAR-SPAW devrait être invité à examiner le répertoire des compétences afin de déterminer si celles-ci pourraient être utilisées pour la formation des gestionnaires d'aires protégées dans les Caraïbes, y compris dans le contexte du Protocole SPAW.
107. **Le CAR-SPAW** a indiqué que la création d'un réseau des AP énumérées dans le Protocole SPAW a été reconnue comme une priorité lors de la dernière CdP. Grâce au soutien financier du Secrétariat en 2023, ils ont commencé à interviewer un réseau de gestionnaires d'AP afin de s'appuyer sur des enjeux communs. L'objectif est de disposer d'un réseau réactif capable de faire respecter le mandat du protocole relatif aux aires protégées. Ils ont également organisé une réunion pour partager une vision et bénéficier des meilleures pratiques.
108. SPAW-RAC a également organisé plusieurs webinaires avec des experts sur des questions d'intérêt telles que le tourisme durable. Le programme bénéficie également de programmes de petites subventions pour renforcer le développement des AP, raison pour laquelle ils souhaitent se mettre en réseau avec d'autres AP au niveau régional et international.
109. Le Président a remercié le Secrétariat pour sa contribution et l'a invité à formuler d'autres observations.
110. **Les États-Unis** ont remercié le CAR-SPAW et les participants pour l'élaboration de la proposition d'un réseau de gestionnaires d'aires protégées inscrits sur la liste du SPAW, la soutenant fermement comme « essentielle » à la mise en œuvre de l'Article 7(2). Comme c'était la première fois que la proposition était présentée aux Parties contractantes, elles ont suggéré une période de **commentaires intersessions** pour permettre des révisions avant sa présentation à la COP13 de la SPAW.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES**

111. Le Secrétariat a invité le CAR-SPAW, en sa qualité de Président du groupe de travail sur les espèces, à faire rapport sur les tâches assignées lors du STAC10 du SPAW (virtuellement du 30 janvier au 1er février 2023) et détaillées dans les termes de référence (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12/Rev.1), tels qu'ils figurent dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14 et UNEP(DEPI)CAR WG.45/INF.15 ; UNEP(DEPI)CAR WG.45/INF.16 ; UNEP(DEPI)CAR WG.45/INF.18. 17.

112. Le Secrétariat a invité Amélie Tagliaferro du CAR-SPAW à présenter le rapport au nom du Groupe de travail sur les espèces.
113. Le GT composé de 16 experts de neuf pays et de 11 observateurs, Mme Tagliaferro a présenté les principales réalisations liées aux tâches fondamentales assignées par le STAC10 et la COP12.
114. **Conservation des poissons-scies** : Elle a indiqué que pour faire progresser la conservation des poissons-scies, le groupe a recommandé que le Secrétariat de la Convention de Cartagena invite un expert des poissons-scies à la réunion STAC11 du SPAW pour sensibiliser et combler les lacunes en matière d'information.
115. **Conservation du mérrou de Nassau** : Dans le cadre d'un effort conjoint avec le Groupe de travail sur les aires protégées, des recommandations ont été élaborées pour la conservation du mérrou de Nassau. Il s'agit notamment **de la cartographie** de l'habitat pour éclairer la création ou l'expansion des aires marines protégées (ZPM), du renforcement de la réglementation des pêches et des AMP, de l'amélioration de la surveillance pour évaluer l'efficacité de la gestion, ainsi que du renforcement de la collaboration par le biais de groupes de travail nationaux et de la normalisation des protocoles de surveillance dans la région.
116. **Conservation des requins et des raies** : Le groupe a élaboré avec succès des recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau. Ils ont également recommandé des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation par le biais de formations des pêcheurs sur la libération en toute sécurité, d'ateliers de collecte de données, de partage de données régionales et de campagnes de sensibilisation du public.
117. **Annexe II (requin-baleine et raie manta géante)** : Veiller à ce que la législation nationale interdise la conservation et le commerce, former le personnel à l'identification des espèces, adopter les meilleures pratiques en matière de tourisme durable et de désenchevêtrement, et introduire des exigences en matière de rapports à l'intention du Secrétariat.
118. **Annexe III (requins-marteaux)** : Réglementer la pêche par des mesures telles que des limites de capture et des périodes de fermeture, publier les conclusions de commerce non préjudiciable de la CITES, exiger que les requins soient débarqués avec les nageoires naturellement attachées et interdire le commerce international pour les parties concernées.
119. Le groupe a également suggéré que ces mesures soient appliquées à d'autres espèces de requins inscrites dans les annexes, telles que le requin soyeux et le requin océanique.
120. La réunion a été invitée à faire des recommandations à la COP13 de la SPAW en octobre 2025 concernant :
- Rapport sur la conservation du mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*) (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15)
  - Recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae) dans la région des Caraïbes - Rapport (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16)
  - Recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine (annexe II), la raie manta géante (annexe II) et le requin-marteau (annexe III) dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18)
121. Amélie Tagliaferro a ensuite invité le Dr Olga Koubrak à faire une présentation sur « Les poissons-scies des Caraïbes : ce que nous savons et où nous allons à partir d'ici ? ».

122. M. Koubrak a donné un aperçu de la situation du poisson-scie dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur les espèces à grandes dents (*Pristis pristis*) et à petites dents (*Pristis pectinata*). Les poissons-scies habitent les mangroves et les estuaires et sont menacés par la pêche directe, les prises accessoires, le commerce de parties de leur corps et la perte d'habitat. Le poisson-scie à grandes dents est peut-être éteint dans une grande partie de son aire de répartition dans les Caraïbes, tandis que le poisson-scie à petites dents a des populations distinctes aux États-Unis et aux Bahamas, avec des enregistrements récents à Cuba et au Costa Rica. Elle a recommandé la mise en œuvre des obligations de conservation, l'échange d'information, l'identification des populations restantes et une sensibilisation accrue à la protection de ces animaux d'importance culturelle et en danger critique d'extinction.
123. Le Président a invité les Parties contractantes et les observateurs à faire part de leurs observations, respectivement.
124. **Les États-Unis** ont félicité les Groupes de travail sur les aires protégées et les espèces pour leur tâche conjointe sur le mérou de Nassau. Ils ont soutenu les **recommandations figurant dans le rapport** et ont invité les Parties contractantes à les examiner dans le contexte dans le cadre des actions nationales visant à promouvoir la conservation du mérou de Nassau, et à demander au Secrétariat et au SPAW-RAC, le cas échéant et sur demande, d'appuyer les Parties contractantes dans la mise en œuvre des recommandations.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉROGATIONS, Y COMPRIS LE MODÈLE DE RAPPORT POUR LES DÉROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 11.2) DU PROTOCOLE SPAW**

125. Le Secrétariat a invité le CAR-SPAW, en sa qualité de président du Groupe de travail sur les exemptions, à faire rapport sur les tâches assignées lors de la STAC10 du SPAW (virtuellement du 30 janvier au 1er février 2023) et détaillées dans les termes de référence (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1), telles qu'elles figurent dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19, UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF.20, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.21 et UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.22 21.
126. Mme Geraldine Conruyt de SPAW-RAC a partagé le rapport du groupe de travail sur les exemptions STAC 11 de SPAW. Elle a décrit les activités du Groupe au cours de la période biennale, y compris l'examen des propositions d'exemption de Curaçao, de Bonaire et des États-Unis en vertu de l'Article 11 du Protocole SPAW. Elle a souligné l'importance des dérogations pour assurer la conformité. Les recommandations comprenaient l'amélioration des formats de rapport, l'encouragement des soumissions précoces et l'élargissement du mandat du Groupe pour soutenir les Parties et améliorer les évaluations des dérogations.
127. La réunion a été invitée à examiner le rapport présenté et à formuler des recommandations pour examen final par la COP13 de la SPAW en octobre 2025
128. **Les États-Unis** ont remercié le Groupe de travail sur les exemptions pour son examen des rapports de Curaçao, de Bonaire et des États-Unis, Concernant les commentaires sur le rapport des États-Unis, ils ont noté qu'une grande partie des informations demandées étaient disponibles via des sites Web liés, et que la fourniture de résumés distincts pour chaque permis annulerait l'efficacité d'un rapport programmatique rationalisé. Ils ont souligné l'importance de maintenir une certaine souplesse dans les modes de présentation des rapports afin d'encourager davantage de Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article 11(2).
129. Les États-Unis ont noté que les recommandations liées à une mise en œuvre plus large et aux questions de respect des dispositions étaient mieux examinées au titre du point 9 de l'ordre du jour. Ils ont appuyé le fait que le Groupe de travail sur les exemptions soit chargé d'élaborer une liste de recommandations classées par ordre de priorité afin d'encourager la production de rapports facilitateurs sur les exemptions,

en mettant l'accent sur la simplification des processus et la sensibilisation aux obligations. Ils **n'ont pas soutenu le réexamen de la liste complète des recommandations approuvées par la COP12.**

130. Ils ont recommandé que le Groupe de travail sur les dérogations se concentre sur l'identification des activités qui aideraient les Parties, par exemple en simplifiant ou en rationalisant les processus et en les sensibilisant aux obligations en matière de communication d'informations au titre de l'article 11.2). Comme l'ont déjà souligné les États-Unis, le fait de fournir des renseignements pour chaque exception mentionnée dans le rapport irait à l'encontre de l'objectif d'un rapport programmatique, de sorte qu'ils n'ont pas soutenu la recommandation du paragraphe 13. Les États-Unis ont soutenu les recommandations figurant aux paragraphes 12 et 14, mais ont souligné qu'elles constituaient des suggestions utiles pour les Parties à examiner lorsque cela serait réalisable.

**131. La réunion est close le lundi 30 juin 2025 à 16 h 30 (UTC-5, virtuellement) par le Président.**

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SARGASSES**

**132. La réunion a été ouverte par le président de la réunion le mardi 1er juillet 2025 à 9h00 (UTC-)**

133. Le Secrétariat a invité le Groupe de travail sur les sargasses à rendre compte des tâches assignées lors de la STAC10 du SPAW (virtuellement du 30 janvier au 1er février 2023) et détaillées dans le mandat (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12/Rev.1), telles qu'elles figurent dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.26, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31.

134. Mme Geraldine Conruyt du SPAW-RAC a détaillé les travaux et les conclusions du groupe pour l'exercice biennal 2023-2024.

135. Le groupe de travail est composé de 30 experts de 13 pays. Son mandat comprenait l'enquête auprès des parties contractantes, la mise à jour du plan d'action et la définition des inondations par les sargasses.

136. L'enquête menée auprès des Parties contractantes à la Convention de Cartagena avait pour but d'identifier leurs besoins en matière de gestion des afflux de sargasses et les effets de ces afflux sur leurs obligations en vertu des Protocoles SPAW et des Protocoles sur les sources terrestres (AFB). Les résultats de l'enquête ont confirmé les impacts environnementaux, économiques et sociaux importants des inondations de sargasses, affectant les écosystèmes marins, la qualité de l'eau, la biodiversité, le tourisme et la pêche. La capacité de gérer ces défis varie considérablement d'un membre à l'autre, de nombreux plans de gestion nationaux étant considérés comme fragmentés et nécessitant des améliorations.

137. L'enquête a également souligné que les défis les plus importants à la mise en œuvre du protocole SPAW sont la destruction de l'habitat, en particulier des récifs coralliens et des herbiers marins, et la protection des espèces inscrites telles que les tortues marines. Le groupe a mis à jour et classé par ordre de priorité le plan d'action proposé pour la gestion des sargasses, en tenant compte des résultats de l'enquête. En outre, lors d'une réunion conjointe à Trinité-et-Tobago en mars 2025, les experts se sont mis d'accord sur la définition figurant dans le document « UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF27 ».

138. La réunion a été invitée à examiner les rapports présentés et à formuler des recommandations pour examen final par la COP13 de la SPAW en octobre 2025.

139. **La Colombie** a mentionné l'impact négatif des sargasses dans son pays. Ils ont cité le vaste travail accompli dans les pays et par les institutions régionales telles que la CARICOM. Ils ont suggéré un plan de travail pertinent pour la Convention qui favoriserait une intégration renforcée des efforts visant à mieux gérer le défi des sargasses.

140. **La France a félicité** le Groupe de travail sur les sargasses pour son rapport et s'est félicitée des recommandations, rappelant l'importance d'aborder cette question au niveau régional.
141. **La Grenade** a félicité le CAR-SPAW pour sa présentation très perspicace et a indiqué qu'elle travaillait avec d'autres pays et entités de l'ensemble de la RCO qui sont également touchés par l'afflux de sargasses. Ils ont partagé l'approche de la Grenade pour relever le défi des sargasses, qui comprenait un groupe de travail ciblé et un nouveau ministère de l'Économie bleue et des Affaires maritimes. Le nouveau ministère collabore étroitement avec le ministère de l'Environnement.
142. Le délégué a souligné l'impact néfaste des sargasses sur les économies, les systèmes marins, la santé et les moyens de subsistance de la région. En plus des programmes à long terme, ils ont suggéré un programme de gestion à court terme pour faire face d'urgence aux inondations croissantes et ont recommandé que la priorité soit également accordée à la lutte contre les impacts sur la santé, en particulier parmi les populations vulnérables.
143. Ils ont également souligné l'impact des sargasses sur les écosystèmes, en particulier son effet sur les espèces qui dépendent du plancton. Ils ont demandé des projets axés sur la gestion globale des sargasses, allant de la collecte, du stockage et du traitement à la création de produits à valeur ajoutée qui pourraient être réinvestis dans d'autres efforts de gestion. Ils ont exprimé leur soutien aux recommandations du SPAWRAC et ont exprimé l'espoir d'une collaboration plus large.
144. **Le Panama** a indiqué qu'il était nécessaire d'avoir un plan de gestion au niveau national car la présence des sargasses a augmenté. Ils ont également plaidé en faveur d'un renforcement des capacités des groupes de travail, d'un système d'alerte précoce et de réglementations en matière de gouvernance pour la région.
145. **Les États-Unis** ont noté que le Groupe de travail spécial sur les sargasses du SPAW STAC, en consultation avec le Groupe de travail à composition non limitée sur la surveillance et l'évaluation de la surveillance des sargasses, a accompli des progrès considérables sur le projet de plan d'action sur l'inondation des sargasses. Toutefois, il y avait encore plusieurs domaines dans lesquels le projet de plan d'action devait être clarifié. Par exemple, le titre du document lui-même prête à confusion et pourrait être interprété comme un plan de travail pour le groupe de travail SPAW plutôt que comme un plan d'action pour la Convention de Cartagena.
146. En réponse à la décision IX(3) de l'IGM20/COP17, ils ont recommandé que le document soit appelé le projet de « Plan d'action de la Convention de Carthagène sur l'inondation des sargasses ». et que dans de nombreux cas où le plan d'action fait référence à la « gestion des sargasses », il devrait se lire « réponse aux inondations des sargasses ». La gestion des sargasses va au-delà de l'atténuation et de l'intervention en cas d'inondation, de sorte que le plan d'action devait être plus précis. Ils ont proposé que le Secrétariat invite les Parties contractantes à soumettre des commentaires écrits entre les sessions, afin que le projet de plan d'action puisse être révisé avant la CdP SPAW.
147. Ils ont également demandé au Secrétariat de convoquer un groupe de travail lors des COP cet Automne pour résoudre toutes les questions en suspens avant que le projet de plan d'action ne soit présenté à l'IGM21/COP18. Bien que les États-Unis soutiennent un plan d'action de la Convention de Carthagène sur l'inondation des sargasses, ils n'étaient pas prêts à soutenir une recommandation du STAC voulant que la COP13 du SPAW approuve le plan d'action jusqu'à ce que leurs commentaires soient pris en compte.
148. **Sainte-Lucie** a reconnu l'impact négatif sur les moyens de subsistance et la santé des populations, notant que l'impact réel des sargasses n'a pas été pleinement documenté. Ils ont estimé que le rythme des actions qui découlent de la gestion des sargasses était plus lent que celui des inondations qui se produisaient sur les côtes et de leur impact sur les populations.
149. S'agissant de la question de la gouvernance, ils ont indiqué que l'État s'était efforcé de résoudre le

problème. Ils cherchent des ententes pour créer un groupe de travail et ont besoin d'aide avec des connaissances spécialisées pour le gérer. Ils ont également favorisé les recommandations de financement et d'autres formes de soutien.

150. **Le Venezuela** a souligné l'impact des sargasses sur les ressources marines et économiques et a cité des incidents d'inondation qui ont été traités en collaboration avec les pêcheurs. Ils ont exprimé leur soutien à la mise en lumière de la question lors de la CdP.
151. **En ce qui concerne la recommandation de l'atelier conjoint, les États-Unis ont soutenu l'idée de progresser vers** un rapport intégré sur l'état de la zone de la Convention, mais nécessitent davantage d'informations sur ce à quoi cela pourrait ressembler dans la pratique, y compris la manière dont un tel rapport serait chargé et comment il serait finalement approuvé.
152. En outre, les États-Unis ont soutenu en principe la création d'un groupe de travail sur les sargasses au niveau de la Convention, mais ils avaient besoin de plus d'informations sur la manière dont un tel groupe serait créé et comment il fonctionnerait dans la pratique. Par exemple, quelles ressources seraient impliquées ? Ils ont également noté qu'un tel groupe devrait probablement élaborer son propre mandat.
153. Les États-Unis pourraient soutenir la prise en compte de la description de l'expression « inondation par les sargasses » avancée par les participants à l'Atelier conjoint dans un paragraphe de recommandation du préambule, mais ne pouvaient pas soutenir « l'approbation » de ce libellé en tant que « définition » de l'expression « inondation par les sargasses », étant donné qu'ils ne disposaient pas d'une compréhension claire des applications potentielles et des implications d'une telle définition. En outre, le langage de l'atelier semble décrire les événements d'« inondation des sargasses » et fournit un contexte supplémentaire donc les États-Unis ne considéreraient pas cela comme une « définition ».
154. **L'observateur de l'IPFD** s'est dit préoccupé par le fait que le problème des sargasses était traité à un niveau inadéquat à l'ampleur de son impact sur les économies et les structures sociales.
155. Ils ont suggéré que l'initiative soit élargie au-delà du Groupe de travail actuel et qu'une approche appropriée implique plusieurs types d'actions et plusieurs niveaux, y compris un volet économique d'investissement important nécessitant un financement coordonné pour l'impact, et la formulation de réponses spécifiques à chaque pays.
156. L'IPFD a également souligné que de nombreux autres établissements de recherche en dehors des Caraïbes travaillent sur ce défi et pourraient être amenés à la table. Ils ont souligné que l'ampleur du travail requis nécessitait un effort collectif qui n'avait pas encore été reconnu par cet organe. À cette fin, le FDPI a recommandé que le Secrétariat fasse davantage de travail de cartographie des organismes de recherche tels que les laboratoires marins et les universités. Ils ont également exhorté à faire davantage pour promouvoir le Centre d'information sur les sargasses.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027**

157. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le « Projet de plan de travail pour l'exercice biennal 2026-2027 » (figurant dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3), préparé par le Secrétariat sur la base des recommandations des réunions précédentes du STAC et de la COP, ainsi que les résultats des activités du Plan de travail 2023-2024(2025) pour le SPAW et d'autres questions régionales et internationales émergentes pertinentes.
158. Mme Perera Valderrama a présenté le Plan de travail et le budget pour 2026-2027. Le plan décrit les mesures stratégiques visant à conserver la biodiversité marine et côtière dans le cadre de la BFRC. Il s'aligne sur les cadres mondiaux contribuant aux objectifs du Protocole SPAW et soutient la coopération régionale, la restauration des écosystèmes et la durabilité. Il se compose de 4 domaines thématiques et

objectifs stratégiques.

159. **Coordination des programmes et partenariats stratégiques.** Les principaux objectifs sont de renforcer la gouvernance, de promouvoir la ratification (au moins un pays), de mobiliser des ressources et d'améliorer la collaboration.
160. **Renforcer les aires marines et côtières protégées.** Les principales actions comprennent le soutien à la création ou à l'expansion de 2 AP, le renforcement des capacités régionales via le cours CaMPAM ToT, la mise à jour des directives des AP, la promotion du tourisme durable et des normes Green Fins.
161. **Conservation des espèces menacées et en voie de disparition - améliorer la protection et le rétablissement des espèces inscrites aux annexes de la SPAW.** Les principales actions comprennent le soutien aux efforts de conservation de la mégafaune marine menacée, l'aide aux comités dans la mise en œuvre de mesures de surveillance et de conservation des espèces, le soutien à la nomination de nouvelles espèces à ajouter au protocole SPAW et la promotion de la coopération régionale pour les initiatives de conservation des lamantins.
162. **Conservation, restauration et utilisation durable des écosystèmes**, y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins. Les principales actions comprennent la mise en œuvre de projets de restauration, la lutte contre les afflux de sargasses par le biais d'une coordination régionale et la promotion de stratégies de carbone bleu et d'évaluations de la liste rouge des écosystèmes.
163. Budget indicatif total – 3 931 285 \$, dont 919 256 \$ pour le FCT et 3 012 029 \$ pour les autres sources.
164. Le succès du plan de travail dépend de l'engagement soutenu des Parties contractantes, des partenaires et des parties prenantes.
165. La Réunion a été invitée à examiner le projet de plan de travail, à hiérarchiser les activités, y compris les activités non financées, et à formuler des recommandations pour aider à sa finalisation avant qu'il ne soit adopté par la COP13 de la SPAW, la vingt et unième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la dix-huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. en octobre 2025.
166. Les participants ont également été invités à apporter des contributions supplémentaires au plan de travail proposé pour la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes en recommandant des synergies avec d'autres projets et initiatives pertinents, ainsi qu'en identifiant des sources potentielles de financement et de soutien.
167. **La Colombie** a souligné la nécessité de synergies, reconnaissant que tous les pays n'ont pas ratifié tous les protocoles. Ils ont partagé leur expérience dans la mise à jour de leur plan biodiversité et en ont présenté les principaux points forts. Ils ont également souligné les lacunes et les besoins au sein de la région, suggérant que le plan de travail du SPAW pourrait offrir des outils pour une action collective et une capacité accrue.
168. **Le Royaume des Pays-Bas** a exprimé son ferme soutien aux efforts visant à améliorer les mécanismes de mise en œuvre et de respect du Protocole SPAW, se félicitant du document d'information du Secrétariat sur le sujet. En tant que Partie de longue date, ils ont souligné que l'efficacité du Protocole dépendait de la transparence, de la cohérence et de la régularité de l'établissement de rapports et de la mise en œuvre par tous les membres. Ils ont préconisé que ces efforts soient non conflictuels et se concentrent plutôt sur le soutien, l'orientation et le renforcement des capacités. Ils ont exhorté le STAC à recommander que la prochaine CdP approuve cette proposition et demande de nouvelles consultations avec les Parties sur sa conception et les prochaines étapes.

169. **Les Bahamas** ont formulé une recommandation sur la RCA-WEN et ont souligné sa pertinence continue dans la lutte contre la criminalité généralisée liée aux espèces sauvages dans les Caraïbes, y compris la pêche INN, le braconnage et la destruction des habitats, qui compromettent le bien-être de la région. Ils ont exhorté les Parties contractantes à soutenir explicitement la RCA-WEN en désignant des représentants nationaux, en finalisant le protocole d'accord, en participant à des initiatives pilotes et en fournissant un retour d'information stratégique.
170. **La France** a exprimé son soutien à un partenariat entre la Convention de Carthagène et la Commission baleinière internationale.
171. Les États-Unis ont remercié le Secrétariat et le CAR-SPAW d'avoir rassemblé autant de ressources et d'avoir préparé le projet de plan pour le prochain exercice biennal, notant que, comme pour les exercices biennaux précédents, il s'agissait d'un plan très ambitieux. Ils ont indiqué qu'il fallait établir clairement la priorité des activités qui appuyaient directement la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention et du Protocole. Dans le même ordre d'idées, ils se sont félicités de voir dans le plan de travail des activités qui appuieraient la mise en œuvre du Protocole SPAW au niveau national.
172. Ils ont également indiqué qu'ils avaient un certain nombre de commentaires et de questions concernant le projet de plan de travail pour l'exercice biennal 2026-2027. Conformément au processus suivi par les STAC 9 et 10, ils ont proposé que le STAC recommande que les Parties contractantes soumettent des observations sur le projet de plan de travail dans un délai précis afin que le plan de travail puisse être ajusté en conséquence avant la Conférence des Parties. Si nécessaire, le Secrétariat pourrait convoquer un groupe de travail pour résoudre les questions en suspens avant ou pendant la CdP.
173. Les États-Unis ont soutenu fermement les efforts visant à améliorer la mise en œuvre et le respect du Protocole SPAW à travers des actions de facilitation. Nous encourageons le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant, à donner la priorité aux activités qui soutiennent la mise en œuvre et le respect du Protocole SPAW d'une manière facilitatrice et non conflictuelle.
174. Les États-Unis diviserions ces activités en trois catégories. La première devrait permettre d'évaluer les besoins des Parties contractantes. Il peut s'agir de séances d'écoute de suivi, de contacts avec les Parties contractantes et/ou d'une enquête sur les capacités nationales. Ils ont noté qu'une telle enquête devrait être facile à remplir et ne devrait pas faire double emploi avec les informations fournies dans les rapports nationaux. Le deuxième volet devrait contribuer à renforcer les capacités des Parties contractantes, par exemple par le biais d'ateliers et d'outils pour les points focaux. Le troisième panier devrait contribuer à simplifier les processus d'établissement des rapports, par exemple grâce à la mise au point d'un outil en ligne permettant de soumettre des rapports nationaux et à des rappels en temps opportun des obligations en matière de rapports.
175. Dans ce sens, ils ont souligné qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que toute information concernant les obligations de déclaration soit communiquée avec exactitude. Il n'est pas approprié de paraphraser les obligations, car cela peut conduire à une mauvaise interprétation perpétuelle du Protocole. Par exemple, toute liste de contrôle ou tout outil similaire devrait inclure le texte même du Protocole. Comme indiqué dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7, de nombreuses recommandations relatives à la mise en œuvre et au respect des dispositions ont été formulées au cours des exercices biennaux précédents. Selon les États-Unis, Parties contractantes devrions accorder la priorité à la mise en œuvre d'activités qui relèvent de ces trois catégories avant de créer tout nouveau mécanisme ou d'envisager d'élargir le mandat du Groupe de travail sur les exemptions pour couvrir la conformité.
176. **L'observateur** de l'OIPC a noté le souhait des réunions de Carthagène d'intégrer le SPAW et l'AFB, en s'alignant sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) en matière de gestion de l'environnement, de changement climatique et de conservation de la nature.
177. **La Fondation des Observateurs des Gardiens de Phare** a souligné que l'efficacité et l'intégrité

- ultimes du Protocole SPAW dépendent de l'adhésion des Parties à ses dispositions. Ils ont souligné un manque préoccupant de conformité, citant en exemple la poursuite de la chasse et de la pêche d'espèces très en vue inscrites à la SPAW. Ils ont souligné que la COP10 a demandé une mise à jour sur la manière dont le STAC devrait aborder la non-conformité ou les évaluations de non-pertinence pour les rapports d'exemption.
178. S'appuyant sur les commentaires du Groupe de travail sur les exemptions, en particulier concernant le rapport sur les exemptions de Curaçao, ils se sont interrogés sur ce qui se passe sur le plan procédural lorsque le STAC évalue la non-pertinence, et sur les orientations que le STAC offrira à la CdP pour l'action. Ils ont noté que, contrairement à de nombreux autres accords multilatéraux sur l'environnement, le Protocole SPAW ne comporte pas de processus formel d'examen de la conformité.
179. Ils ont recommandé que le Secrétariat, en consultation avec les parties contractantes et les observateurs, élabore une proposition de mécanisme de respect des dispositions et d'autres mesures à présenter à la STAC12, en décrivant sa structure, son fonctionnement et son administration.
180. **L'observateur de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC)** a mis en exergue deux points du plan de travail pour la poursuite de la collaboration dans le domaine thématique 2.3. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition. Le CCI peut offrir un soutien technique pour le deuxième lot de travail CAMAC 2 : Renforcement des réseaux d'échouage des tortues.
181. Le CAI a élaboré des directives et des formulaires complets pour la collecte d'informations sur les échouages de tortues marines, qui sont actuellement utilisés par les Parties au CAI. Il a proposé de partager ces ressources avec SPAW pour un examen et une utilisation plus approfondis. L'IAC est prêt à collaborer avec SPAW et WIDECASST pour faire avancer la mise en place d'un réseau régional d'intervention en cas d'échouage de tortues marines dans au moins cinq pays.
182. Le Comité consultatif a recommandé qu'il serait intéressant de créer une bonne synergie pour essayer d'intégrer d'autres pays qui sont membres du Comité mais qui ne sont pas encore membres de la Semaine nationale de coopération dans ce réseau grâce à la collaboration entre les deux Conventions. *Ce genre de collaboration nous est offert par la lettre d'intention qui existe entre le CCA et SPAW.*
183. **Le Royaume des Pays-Bas, Aruba,** a réitéré le souhait exprimé lors des réunions de la Convention de Carthagène d'intégrer les protocoles SPAW et LBS, en s'alignant sur les objectifs du CMB en matière de gestion de l'environnement, de changement climatique et de conservation de la nature. Ils ont également souligné les lacunes et les besoins dans la région, suggérant que le plan de travail du SPAW pourrait fournir des outils pour une action collective et une capacité accrue.
184. Le Président a invité Susana Perera Valderrama du Secrétariat à présenter la mise en place d'un Comité ou d'un Mécanisme d'examen du respect des dispositions, comme indiqué dans le Document d'information : Questions de mise en œuvre et de respect des dispositions au sein du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7).
185. La présentation de Mme Perera Valderrama a abordé les défis liés au respect du Protocole sur les aires et la faune sauvages spécialement protégées. Bien que le protocole comprenne des exigences en matière de rapports pour évaluer la mise en œuvre, il ne dispose pas d'un mécanisme officiel de conformité ou d'application. Les rapports des Parties contractantes ont été incohérents, entravés par des capacités limitées, une coordination insuffisante et des obligations peu claires.
186. Les principaux défis comprennent la faiblesse des cadres juridiques nationaux, les faibles taux de notification (avec moins de 25 % des Parties ayant soumis des rapports biennaux récents) et l'insuffisance des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. En outre, très peu de Parties ont soumis les rapports requis sur les dérogations pour les espèces protégées.

187. Pour répondre à ces questions, la présentation a proposé plusieurs recommandations à l'examen du STAC. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un mécanisme officiel de conformité, de la prolongation du mandat du Groupe de travail sur les exemptions ou de la création d'un nouveau comité de conformité pour faire progresser la mise en œuvre du protocole.

### **Présentation du consortium SPAW**

188. Le Président a invité Monica Borobia à présenter au nom du Consortium SPAW leurs contributions au Plan de travail du SPAW pour 2026-2027 et l'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17).
189. Mme Borobia a passé la parole à M. Lloyd Gardner pour présenter, au nom du Consortium, la présentation. M. Gardner a indiqué que le Consortium acceptait de soutenir le plan de travail dans les rôles prévus. Il s'est concentré sur les évaluations proposées des changements dans les écosystèmes, a précisé que l'impact des catastrophes devait être pris en compte, et a souligné la pertinence de chaque élément pour le développement caribéen. Le Consortium appuie l'examen visant à déterminer le degré d'alignement entre le sous-programme SPAW et la nouvelle stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité requis dans le cadre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

### **Présentation du Réseau caribéen de lutte contre la fraude de la faune sauvage**

190. Le Président a invité Dr Mark Gibson de Sustainable Innovation Initiatives (SII) à présenter la proposition du Caribbean Wildlife Enforcement Network (CAR-WEN), en réponse à une demande du gouvernement des Bahamas.
191. Dr Mark Gibson et Commandant Desiree Corneille, respectivement président et coprésident de CAR-WEN, ont partagé le développement et l'orientation stratégique du Caribbean Wildlife Enforcement Network (CAR-WEN), une initiative régionale visant à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans l'ensemble du WCR. CAR-WEN favorise la collaboration entre plus de 20 pays, soutenue par une équipe de direction diversifiée et des organisations partenaires. Il s'appuie sur les modèles mondiaux du Wildlife Enforcement Network (WEN) et est guidé par un plan stratégique structuré en 4 phases ; l'établissement, les activités fondamentales et élargies ; et le soutien extérieur. Les principales initiatives comprennent des projets pilotes tels que la boîte à outils d'évaluation rapide de la faune sauvage et la plateforme Biodiversity Manager. Ils ont encouragé la participation par la participation d'un groupe de travail, l'approbation d'un protocole d'entente, les essais pilotes et le soutien financier. Ils ont appelé les Parties au Protocole SPAW à affirmer leur soutien, à finaliser les documents de base et à s'engager dans un retour d'information stratégique pour renforcer l'application régionale de la loi et la protection de la biodiversité.

### **Présentation de l'Alliance des lamantins des Caraïbes**

192. À la demande du gouvernement du Belize, le président a invité Anmari Alvarez de l'Institut de recherche de l'aquarium marin de Clearwater à faire une présentation sur l'Alliance des lamantins des Caraïbes.
193. Mme Alvarez a indiqué que la nouvelle mission de la Wider Caribbean Manatee Alliance (WCMA) est de coordonner les efforts régionaux et de renforcer les capacités nationales pour assurer la survie des lamantins. Il vise à unifier les parties prenantes, à renforcer les capacités de conservation, à développer la recherche scientifique et à renforcer les efforts de sauvetage et de réhabilitation. Elle a souligné le besoin urgent d'une conservation coordonnée des lamantins dans la WCR, un lieu qui abrite deux sous-espèces de ce mammifère aquatique en voie de disparition. Les lamantins sont confrontés à de nombreuses menaces, notamment la perte d'habitat, les collisions avec des embarcations, le braconnage et le changement climatique. Avec une population estimée à un peu plus de 2000 espèces matures, la collaboration régionale est essentielle. Elle a partagé les priorités historiques et actuelles en matière de conservation, en mettant l'accent sur la sensibilisation, la protection, la recherche et la création d'un solide réseau de coopération. Elle a exhorté les gouvernements et les organisations à approuver la stratégie, à soutenir la recherche, à promouvoir l'éducation et à protéger les habitats critiques,

positionnant les Caraïbes comme un leader dans la conservation des lamantins.

### Présentation de la Commission baleinière internationale

194. Le Président a invité Emma Neave-Webb de la Commission baleinière internationale à présenter un plan de travail conjoint entre la SPAW et la Commission baleinière internationale : un partenariat stratégique pour la conservation des mammifères marins (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34), afin d'explorer la possibilité de poursuivre la collaboration en matière d'efforts de conservation des mammifères marins.
195. Mme Neave-Webb a partagé des informations clés sur la collaboration entre le Protocole SPAW et la Commission baleinière internationale (CBI) pour améliorer la conservation des mammifères marins. La CBI, composée de 88 gouvernements membres, s'attaque aux menaces qui pèsent sur les cétacés, notamment les collisions avec les navires, les enchevêtrements, les prises accessoires, la pollution et le bruit. Elle a indiqué que la lettre d'intention de 2024 qui officialisait la coopération entre SPAW et IWC était axée sur le partage de données, les initiatives conjointes et le renforcement des capacités.
196. Les principaux programmes de la CBI comprennent l'Initiative sur les échouages, qui offre une intervention d'urgence et de la formation, et l'Initiative d'atténuation des prises accessoires (IMC), qui promeut des solutions par le biais de partenariats avec les pêcheries et les organisations mondiales. Elle a souligné la valeur des groupes d'experts, des ressources de formation et de la coordination mondiale. Elle a appelé à la poursuite de la collaboration tout en soulignant le rôle de la CBI dans le soutien des objectifs de conservation de la SPAW par l'éducation, l'assistance technique et la recherche.
197. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations sur les synergies avec le plan de travail.
198. **Les Bahamas** ont remercié le commandant Corne et Dr Mark Gibson pour leurs présentations. Ils ont soutenu l'initiative CAR-WEN en faveur d'une utilisation appropriée par le Protocole SPAW. En ce qui concerne la **création et le fonctionnement d'un réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages des Caraïbes (CAR-WEN)**, ils ont noté que cette recommandation découlait d'une longue histoire d'appels en faveur d'un tel réseau, remontant au STAC6 en 2014 en raison de l'augmentation de la criminalité liée aux espèces sauvages, y compris la contrebande d'iguanes des Bahamas, et qu'au fil des ans, diverses réunions du STAC et de la COP ont approuvé l'idée et ont vu une collaboration avec des organisations comme l'ONUDC et l'ICWC.
199. Les Bahamas ont souligné la pertinence continue de CAR-WEN dans la lutte contre la criminalité généralisée liée aux espèces sauvages dans les Caraïbes, y compris la pêche INN, le braconnage et la destruction des habitats, qui compromettent le bien-être de la région. Ils ont suggéré que les Parties contractantes **soutiennent explicitement CAR-WEN en désignant des représentants nationaux, en finalisant le protocole d'accord, en participant à des initiatives pilotes et en fournissant un retour d'information stratégique** ; et que le Secrétariat facilite la finalisation du protocole d'accord, soutienne les activités intérimaires, engage les organisations pertinentes pour une assistance financière et technique, et surveille régulièrement les progrès de CAR-WEN.
200. **La France** a exprimé son soutien à un partenariat entre la Convention de Carthage et la Commission baleinière internationale.
201. **Le Royaume des Pays-Bas a appuyé les efforts** visant à améliorer les mécanismes de mise en œuvre et de respect du Protocole SPAW. Ils ont félicité le Secrétariat pour la préparation du document d'information sur le respect des dispositions (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7), qui donnait un aperçu complet des défis et des opportunités actuels pour renforcer l'adhésion au Protocole.
202. En tant que Partie de longue date au Protocole SPAW, le Royaume des Pays-Bas a reconnu que l'efficacité et la crédibilité du Protocole dépendaient dans une large mesure de la transparence, de la cohérence et de la régularité de l'établissement de rapports et de la mise en œuvre par toutes les Parties

contractantes.

203. Ils estiment que ces efforts doivent rester non conflictuels et axés sur le soutien, l'orientation et le renforcement des capacités des Parties. Ils ont encouragé le STAC à recommander que la prochaine CdP approuve cette proposition et ont demandé au Secrétariat de poursuivre les consultations avec les Parties sur sa conception et les prochaines étapes.
204. **Les États-Unis** ont remercié les présentateurs et les Bahamas pour leur leadership en faveur de la RCA-WEN et pour la présentation très informative. Ils ont apprécié la présentation pour la sensibilisation, et le fait que les coordinateurs de CAR-WEN aient contacté certaines Parties contractantes avant la réunion. En ce qui concerne la recommandation du STAC, ils se sont dits préoccupés par le fait qu'aucun document de réunion n'avait été préparé afin que les Parties contractantes puissent être correctement préparées pour cette réunion. Ils ont estimé que la présentation et toute discussion sur CAR-WEN seraient reflétées avec précision dans le rapport de la réunion, ce qui donnerait aux Parties contractantes l'occasion de considérer CAR-WEN avant la CdP du SPAW. Cependant, les États-Unis ne seraient pas en mesure d'appuyer une recommandation lors de cette réunion, étant donné qu'ils n'avaient pas suffisamment d'informations disponibles à l'avance pour se préparer à la discussion sur cette question.
205. **La Grenade** a appuyé la communication concernant la participation de la société civile dans le cadre du programme pour les Caraïbes. Ils ont souligné la nécessité d'une souveraineté traditionnelle, culturelle, patrimoniale, alimentaire et le rôle de la société civile à cette fin. En ce qui concerne CAR-WEN, ils ont indiqué qu'ils avaient encore besoin d'un peu plus de temps pour un examen plus approfondi et des consultations avec des experts locaux et des supérieurs afin d'éclairer la prise de décision.
206. **Le Panama** a exprimé son soutien à la protection et à la conservation des lamantins, notant qu'ils habitent diverses régions le long du tracé du canal et qu'ils jouent un rôle écologique précieux. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant les nombreuses menaces auxquelles ils sont confrontés, notamment la pollution et les collisions avec les bateaux. Ils suivent ces développements et travaillent avec des scientifiques et des chercheurs. Ils ont réaffirmé l'importance de la coopération régionale entre les pays dans l'échange d'informations scientifiques. Ils ont indiqué qu'ils avaient établi des liens pour réduire les menaces qui existent dans ces zones, comme la réduction de la vitesse des bateaux. Ils ont souligné l'importance de l'éducation du public et de la participation communautaire, ainsi que des partenariats avec d'autres pays. Ils ont cité leur partenariat avec le Costa Rica pour établir un site national fonctionnel où cette espèce vivra dans un écosystème partagé
207. **Cuba** s'est félicitée des exposés et a souligné la nécessité d'actions et d'interventions régionales coordonnées pour lutter contre les diverses menaces.
208. **L'observateur de l'ICRO** a noté le souhait des réunions de Carthagène d'**intégrer le SPAW et l'AFB, en** s'alignant sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) en matière de gestion de l'environnement, de changement climatique et de conservation de la nature. Ils ont souligné la nécessité de financer la **recherche transdisciplinaire pour identifier et arrêter le développement non durable** qui est « faussement » justifié par les projets de restauration des coraux, citant l'exemple du 4e projet portuaire ayant un impact sur les récifs coralliens de Cozumel, au Mexique.
209. **La Fondation des Gardiens de Phare Observateurs** a souligné que l'efficacité et l'intégrité ultimes du Protocole SPAW dépendaient de l'adhésion des Parties à ses dispositions. Ils ont souligné un manque préoccupant de conformité, citant en exemple la poursuite de la chasse et de la pêche d'espèces très en vue inscrites à la SPAW.
210. Ils ont souligné que la COP10 a demandé une mise à jour sur la manière dont le STAC devrait aborder la non-conformité ou les évaluations de non-pertinence pour les rapports d'exemption. S'appuyant sur les commentaires du Groupe de travail sur les exemptions, en particulier concernant le rapport sur les

exemptions de Curaçao, ils se sont interrogés sur ce qui se passe sur le plan procédural lorsque le STAC évalue la non-pertinence, et sur les orientations que le STAC offrira à la CdP pour l'action.

211. Ils ont noté que, contrairement à de nombreux autres accords multilatéraux sur l'environnement, le Protocole SPAW ne comportait pas de processus formel d'examen de la conformité. Les gardiens de phare ont recommandé que le **Secrétariat, en consultation avec les Parties contractantes et les observateurs, élabore une proposition de mécanisme de respect des dispositions et d'autres mesures** à présenter à la STAC12, en décrivant sa structure, son fonctionnement et son administration
212. **Le CAI observateur** a souligné 2 points du plan de travail pour la poursuite de la collaboration :-Plan de travail 2.3. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition / Plan de Trabajo 2.3. Conservación de especies amenazadas y en peligro de extinción. Ils ont indiqué que la Convention sur les tortues marines peut offrir un soutien technique pour la phase II du groupe de travail CAMAC 2 : Renforcement des réseaux d'échouage des tortues. Le CAI a élaboré des directives et des formulaires complets pour la collecte d'informations sur les échouages de tortues marines, qui sont actuellement utilisés par les Parties au CAI. Ils ont proposé de partager ces ressources avec SPAW pour un examen et une utilisation plus approfondis. L'IAC est prêt à collaborer avec SPAW et WIDECASST pour faire avancer la mise en place d'un réseau régional d'intervention en cas d'échouage de tortues marines dans au moins cinq pays.
213. Ils ont également recommandé qu'il y aurait une bonne synergie pour essayer d'intégrer d'autres pays qui sont membres du CIA mais qui ne sont pas encore membres du SPAW dans ce réseau grâce à la collaboration entre les deux Conventions. Ce genre de collaboration nous est offert par la lettre d'intention qui existe entre le CCA et SPAW.
214. **Le Royaume des Pays-Bas, Aruba**, a réitéré le souhait exprimé lors des réunions de Carthagène d'intégrer les protocoles SPAW et LBS, en s'alignant sur les objectifs du CMB en matière de gestion environnementale, de changement climatique et de conservation de la nature. Ils ont également souligné les lacunes et les besoins au sein de la région, suggérant que le plan de travail du SPAW pourrait fournir des outils pour une action collective et une capacité accrue
215. **La réunion a été clôturée le mardi 1er juillet 2025 à 17h10 par le Président de la réunion (UTC-5, virtuellement).**

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

216. **La réunion a été ouverte par le Secrétariat le mercredi 2 juillet 2025 à 9h00 (UTC5).** Les participants ont été invités à soulever toute autre question qui n'était pas couverte par les points précédents de l'ordre du jour mais qui était jugée pertinente pour le champ d'application de la Réunion.
217. Le Président a indiqué que des exposés sur les synergies avec le projet de plan de travail seraient faits. Les présentations comprenaient : -
- **Projet de promotion des zones humides côtières - Renforcement de l'action régionale pour la conservation de l'écosystème des zones humides côtières à carbone bleu** - Kate Meyer, The Pew Charitable Trust, Washington DC
  - **Le tourisme comme vecteur de conservation de l'environnement et de développement économique : étude de cas des normes de durabilité en Afrique de l'Est** - Svitlana Mikhalyeva, One Planet

- **Initiative Green Fins - Engager l'industrie du tourisme pour soutenir la gestion des récifs coralliens** - Emma Levy, Chargée de programmes principale, The Reef-World Foundation
- **Ressources Emma Levy | La Fondation Reef-World / Green Fins Brochure Green Fins** : [https://greenfins.net/wp-content/uploads/2025/07/GF\\_New-Country-Brochure.pdf](https://greenfins.net/wp-content/uploads/2025/07/GF_New-Country-Brochure.pdf)
- **PROCARIBE+ et le Mécanisme Régional de Coordination Océanique (OCM) : soutien à l'avancement du Protocole SPAW-**.-Patrick Debels, Coordinateur régional du projet PROCARIBE+ PNUD/FEM/UNOPS
- **La contribution du projet GOM LME au protocole SPAW Projet SPAW GOLFE DU Mexique Projet SAP/LMe** -Margarita Garcia Martinez, Projet LME Golfe du Mexique, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- **La Liste rouge mondiale des écosystèmes de récifs coralliens - Évaluation du risque d'effondrement des écosystèmes de récifs coralliens du monde** - Mishal Gudk, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- **Le réseau mondial des gestionnaires d'AMP** - Puri Canals, l'Alliance Blue Nature
- **De la crise à la conservation : se mobiliser pour les oiseaux chanteurs néotropicaux** - Dr Mark Gibson, Sustainable Innovation Initiatives et Alona Sankar, point focal SPAW du Guyana
- **Demandes politiques clés pour les récifs coralliens**, Margaux Monfared, ICRI-Blue Pangolin Consulting
- **Tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest, Plan d'action régional pour la région des Caraïbes** – Arjan de Groene Fonds mondial pour la nature Pays-Bas WWF-NL au nom de Thyra Balborda, Royaume des Pays-Bas
- **Conservation, utilisation durable et gouvernance de la biodiversité côtière et marine dans le Corridor biologique des Caraïbes** - Juan Carlos Duque, Représentant du Corridor biologique des Caraïbes du PNUE
- **Vers un mécanisme environnemental conjoint dans le sud-ouest des Caraïbes**, Susana Espinosa de la Fondation Franz Weber
- **Progrès quinquennal du programme Ti Whale An Nou** -Jeffrey Bernus, Caribbean Cetacean Society
- **Principaux domaines de la biodiversité**-Javier Neme, Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- **Des côtes à la haute mer : complémentarités entre la BADJN et la Convention de Carthagène-BBJN** et l'Alliance de Carthagène en haute mer-Alliance de la haute mer-Leneka Scott, coordinatrice. Elle a encouragé les gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes à devenir parties au traité BADJN afin d'en tirer de nombreux avantages. Elle a également souligné les mécanismes de soutien aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a cité la collaboration de l'Alliance avec le PNUE, en particulier en ce qui concerne les ateliers et les événements de renforcement des capacités.
- **Note conceptuelle sur les zones humides côtières du Panama et leur lien avec les contributions déterminées au niveau national (CDN)** - Gouvernement du Panama

218. Le Président invite les participants à faire part de leurs observations sur les exposés.

219. Le consensus a été que, bien que ces présentations aient été bien accueillies et que beaucoup d'entre elles étaient importantes pour le travail du Protocole SPAW, elles ont été exclues de l'ordre du jour annoté, ce qui rend très difficile pour les délégués de les suivre et d'assimiler les principales recommandations.
220. **L'Observateur ICRO** s'est enquis des machinations des alertes de pollution dans le golfe du Mexique. Ils ont recommandé que les Parties s'impliquent dans le contrôle de la pollution par les eaux usées et le dragage à proximité des récifs coralliens qui dégradent les écosystèmes des récifs coralliens. Ils ont également affirmé que les industries de croisière ne devraient pas nettoyer leurs navires à proximité des récifs coralliens car ces activités peuvent être liées à l'enrichissement en nutriments des proliférations de sargasses.
221. **Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), représentant le projet du Grand écosystème marin du golfe du Mexique**, a répondu à la question de l'observateur de l'ICRO et a indiqué que le CONABIO était le partenaire de mise en œuvre de cette activité (qualité de l'eau) et était responsable de la création et de l'exploitation d'un système d'alerte pour la qualité des eaux marines. Ce système mesurera la qualité de l'eau en fonction des propriétés optiques de l'eau, ainsi que des estimations modélisées des paramètres chimiques de l'eau (p. ex., NO<sub>3</sub>, PO<sub>4</sub>, pH et O<sub>2</sub>). Les résultats de l'analyse combinée des données in situ et satellitaires seront intégrés à la plateforme SIMAR dans le cadre d'un système de surveillance de la qualité de l'eau marine dans le golfe du Mexique. Site web : <https://simar.conabio.gob.mx/explorer/> et <https://gulfmexico.org/es/>
222. L'ICRO a demandé à l'UICN d'indiquer si elle avait identifié les récifs coralliens qui ont été soumis pour l'intensification de projets de restauration des coraux sans arrêter les causes de la dégradation des récifs coralliens.
223. **L'UICN** a répondu en confirmant que le processus de la Liste rouge des écosystèmes comprend l'identification des principales menaces et l'évaluation des changements dans l'étendue et l'état (passés, présents et projections jusqu'aux 50 prochaines années). Dans les chapitres régionaux et la publication mondiale, ils comprennent une section consacrée aux menaces et aux recommandations, où ils peuvent aborder des cas d'efforts de restauration qui n'ont pas été accompagnés d'une atténuation efficace des menaces, ainsi que mettre en évidence des exemples positifs. Cette analyse s'appuie sur les contributions des évaluations régionales. Ils ont également indiqué qu'ils travaillaient avec Mishal Gudka sur l'initiative de la Liste rouge des écosystèmes coralliens mondiaux. Ils restent à la disposition des Secrétariats et sont très heureux que les Caraïbes fassent partie de cet effort mondial.
224. **Les États-Unis** ont exprimé leur appréciation pour les présentations très informatives, qui ont été utiles pour la sensibilisation. Ils ont tenu à remercier les présentateurs du temps qu'ils m'ont consacré et à indiquer qu'ils comprennent que les exposés seront dûment consignés dans le rapport de la réunion. Cependant, ils n'étaient pas en mesure d'appuyer des recommandations liées à des initiatives qui n'avaient pas été inscrites à l'ordre du jour ou pour lesquelles les Parties contractantes n'avaient pas d'information disponible à l'avance.
225. Ils ont demandé que pour les réunions futures, tous les exposés soient consignés dans l'ordre du jour annoté de la réunion avant qu'elle ne soit adoptée. Ils ont également demandé que tous les efforts ou initiatives susceptibles de proposer des recommandations à l'examen du STAC contiennent des informations dans les documents affichés sur le site Web de la réunion afin que les Parties contractantes puissent s'y préparer de manière adéquate.
226. Ils ont souligné l'importance de la coordination au niveau national et celle-ci nécessite un préavis. Enfin, ils ont encouragé le Secrétariat à accorder plus de temps à la discussion sur les principales parties de l'ordre du jour, en particulier les documents qui devraient être soumis à l'examen de la CdP, tels que le plan de travail et le budget, pour les réunions futures.
227. **Sainte-Lucie** a remercié tous les intervenants et salué leur précieux travail. Ils se sont dits préoccupés, comme d'autres, par le fait qu'étant donné les omissions de ces présentations dans l'ordre du jour annoté,

la série de présentations était difficile à suivre. Sans diminuer le travail accompli, ils ont recommandé que le Secrétariat envisage de partager les présentations à l'avance pour les réunions futures.

228. **Le Royaume des Pays-Bas** s'est fait l'écho des préoccupations de Sainte-Lucie et des États-Unis, tout en notant que plusieurs programmes et projets présentés se rapportaient aux travaux du Protocole SPAW. Ils ont indiqué qu'ils avaient un problème avec la tortue luth qui subissait un stress à Aruba. Ils ont noté qu'en tant que PEID ayant des liens étroits avec la mer des Caraïbes, le plan d'action régional fournit une feuille de route précieuse pour la conservation dans les Caraïbes.
229. Ils ont suggéré que, compte tenu de l'importance du Plan d'action concernant la tortue luth, la recommandation à ce sujet soit adoptée par la réunion pour être partagée lors de la prochaine COP. Ils ont soutenu la demande d'inviter le plan d'action régional du NW, d'identifier les activités régionales auxquelles le SPAW-RAC pourrait contribuer, et de soumettre des recommandations pour la prochaine CdP. Ils soutiennent également une équipe RAN/RAP. Ils ont invité les Parties contractantes à soutenir ce projet.
230. **Le Secrétariat** a remercié tous les intervenants, soulignant les nombreuses propositions d'alliances stratégiques. Il a noté que ces objectifs étaient étroitement liés aux objectifs du Protocole SPAW et, tout en reconnaissant la grande quantité d'informations, il a jugé approprié qu'ils soient entendus par la réunion compte tenu de leur pertinence potentielle pour les travaux du Protocole au cours du prochain exercice biennal. Le Secrétariat a également remercié tous les points focaux de les avoir examinés.
231. **L'observateur de l'OIPC** a réaffirmé que la Convention de Cartagena couvre divers aspects de la pollution marine pour lesquels les Parties contractantes doivent adopter des mesures spécifiques, notamment la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution par les navires. Ils ont indiqué qu'il existe des normes régionales légales pour empêcher les eaux usées d'aller dans les zones de récifs coralliens et d'éviter les projets liés au dragage et au dépôt de déchets à proximité ou sur les zones de récifs coralliens.
232. **L'Association interaméricaine de défense de l'environnement (AIDA)** a partagé les coordonnées du Groupe de travail de l'Alliance pour la haute mer pour l'Amérique latine : mrodriguez@aida-americas.org et szelaya@aida-americas.org. Elle a indiqué que l'AIDA est heureuse de coopérer avec les pays de la région dans les efforts de renforcement des capacités liés à la BADJN.
233. **La Fondation Observateur Franz Weber** a invité les délégués à visiter leur page web : [www.saltwatta.org](http://www.saltwatta.org) et par courriel : [susanaespinosa@ffweber.org](mailto:susanaespinosa@ffweber.org)
234. **Le Fonds mondial d'observation pour la nature des Pays-Bas (WWF-NL)** a exprimé son plein soutien au Royaume des Pays-Bas et a indiqué que le plan d'action régional était essentiel pour faire progresser la préservation de la tortue luth, car les prises accessoires de la pêche étaient les plus répandues et les plus répandues. Ils ont également conseillé le Plan d'action régional pour la tortue luth pour la RCR, élaboré en collaboration avec WIDECAST et de nombreux pays présents, visant à préserver et à protéger la tortue luth. Ils ont recommandé qu'un plan d'action pour la tortue luth soit mis en œuvre dans le cadre duquel le CAR-SPAW pourrait jouer un rôle et qu'il soit présenté pour adoption à la CdP.
235. **L'Observateur ICRI-Blue Pangolin Consulting** a invité les pays intéressés par l'adhésion à prendre contact.

## **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION**

236. Le Rapporteur de la Réunion a présenté le projet de recommandations de la Réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/4). La Réunion a été invitée à adopter les recommandations, avec des amendements et des corrections à apporter le cas échéant. À la suite de discussions relatives à la longueur du document de recommandations et à la nécessité d'un examen complet pour finaliser un document concis, les recommandations ont été approuvées et seront mises à la disposition de la COP13 de la SPAW

en octobre 2025 pour adoption.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

237. Le Secrétariat a remercié les Parties contractantes et les observateurs pour leur analyse complète du rapport de situation, du projet de plan de travail et des documents soumis pour examen. Un court laps de temps a été consacré à un débat approfondi sur les questions techniques et les propositions. Le Secrétariat s'est félicité des efforts déployés par les Parties contractantes pour parvenir à un consensus, en particulier sur les questions pour lesquelles les points de vue divergeaient.

238. La réunion a été clôturée le jeudi 3 juillet 2025 à 17h30 (UTC-5) par le président de la réunion.

**ANNEXE I – ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
  - 2.1. Règlement intérieur
  - 2.2. Élection du Bureau
  - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. État d'avancement des activités du Sous-Programme SPAW pour la période 2023-2025, y compris les activités du Centre d'Activités Régionales pour le SPAW (SPAW-RAC) en Guadeloupe, et l'examen des Décisions de la 12e Conférence des Parties au Protocole SPAW.
5. Rapport du Groupe de travail sur les aires protégées
6. Rapport du Groupe de travail sur les espèces
7. Rapport du Groupe de travail sur les exemptions
8. Rapport du Groupe de travail sur les sargasses
9. Projet de plan de travail pour le sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2026-2027.
10. Autres questions
11. Adoption des recommandations de la réunion
12. Clôture de la réunion

## **ANNEXE II - LISTE DES DOCUMENTS**

### LISTE PROVISOIRE DE DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
<b><u>Documents de travail</u></b>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/1	Ordre du jour provisoire	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/2	Ordre du jour provisoire annoté	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3	Projet de plan de travail et de budget du sous-programme Zones spécialement protégées et faune sauvage pour l'exercice biennal 2026-2027	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/4	<i>Recommandations de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer au cours de la réunion)</i>	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/5	<i>Rapport de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à établir après la réunion)</i>	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
<b><u>Documents d'information</u></b>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.1	Liste provisoire de documents	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.2	Liste provisoire des participants ( <i>à finaliser au cours de la réunion</i> )	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.3	État de la ratification du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.4	État d'avancement des activités du sous-programme SPAW pour 2023-2024 (2025) (y compris l'état des recommandations STAC10 et des décisions de la COP12)	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5	Rapport du Centre d'Activités Régionales du SPAW (RAC-SPAW) en Guadeloupe : fonctionnement et budget pour la période 2023-2024(2025)	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.6	SPAW-RAC 2022 et 2023 Appel à propositions Petites subventions à court terme - : Rapport final	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.6 Addendum 1	SPAW-RAC 2023 Appel à propositions Petites subventions à court terme - : Rapport final ADDENDUM	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7	Questions relatives à la mise en œuvre et au respect des dispositions du Protocole SPAW : Document d'information	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.8	Révision de la structure juridique et de gouvernance d'un nouveau RAN pour les mammifères marins	Y

<b>Symbole</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9	Rapport final, y compris des lignes directrices et des recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des groupes de travail relatifs à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles, y compris des recommandations visant à mobiliser efficacement les experts désignés par les Parties contractantes	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.10	Rapport du Groupe de travail sur les aires protégées du STAC 2023-2024	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11	Rapport sur le réseau de gestionnaires d'aires protégées SPAW 2023-2024	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12	Rapport sur l'élaboration d'un programme régional d'appui aux gestionnaires d'aires protégées dans la région des Caraïbes	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13	Rapport sur la procédure actualisée par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14	Rapport du Groupe de travail du STAC sur l'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15	Rapport sur la conservation du mérrou de Nassau ( <i>Epinephelus striatus</i> )	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16	Recommandations pour la conservation des poissons-scies ( <i>Pristidae</i> ) dans la région des Caraïbes-rapport	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17	Consortium SPAW : Élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes. Document d'information	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18	Recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine (inscrit à l'annexe II), la raie manta géante (inscrit à l'annexe II) et le requin-marteau (annexe III) dans la région des Caraïbes	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19	Rapport du Groupe de travail sur les exemptions du STAC	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.20	États-Unis Exemptions Report à la Zones et faune spécialement protégées Protocole à la Convention de Cartagena pour 2022-2024	N
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.21	Rapport d'exemption de Bonaire (crocodile)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.22	Rapport d'exemption de Curaçao (hôtel)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.23	Rapport semestriel du Programme ACP MEA III Juillet 2024 à décembre 2024	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.24	Proposition de projet SARGCOOP II	N
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25	Rapport du groupe de travail sur les sargasses	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.26	Besoins des Parties contractantes en matière de gestion des afflux de sargasses et comment ces afflux peuvent affecter la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Protocole SPAW	Y

<b>Symbole</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
	et de la Convention de Cartagena, ainsi que du Protocole LBS, le cas échéant	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27	Mise à jour du plan d'action du Groupe de travail sur les sargasses	N
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.28	Rapport des activités du GCRMN – Réseau des Caraïbes pour la période 2023-2024, projet d'un nouveau rapport régional et mondial	Y
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.29	Rapport sur les activités de WIDECAST	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.30	Camac phase 1 : rapport final	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31	Rapport de la réunion/de l'atelier du Groupe de travail conjoint sur la surveillance et l'évaluation à composition non limitée et du Groupe de travail sur les sargasses	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.32	Lettre d'intention – Convention interaméricaine sur les tortues marines	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.33	Lettre d'intention – Commission baleinière internationale	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34	SPAW et la Commission baleinière internationale : un partenariat stratégique pour la conservation des mammifères marins	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.35	L'initiative Saltwatta	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.36	Document de projet : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable (PROCARIBE+)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.4	Directives finales et actualisées pour la création et le fonctionnement de centres d'activités régionales et de réseaux d'activités régionales pour la Convention de Carthagène.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11	Proposition d'inscription du « Parke Marino Aruba » sur la liste du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.39	Document de projet : Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du grand écosystème marin du golfe du Mexique	
PNUE(DEPI)/GC CAR. WG.43/3 Rev. 1	Plan de travail et budget du sous-programme Aires spécialement protégées et faune sauvage pour l'exercice biennal 2023-2024	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/4	Recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/5	Rapport de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32	Coûts, avantages et cadre opérationnel potentiels de l'établissement d'un réseau	

<b>Symbole</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
	d'activités régionales (RSR) pour les mammifères marins	
UNEP(DEPI)/RAC IG.46/4	Rapport de la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, 27 juillet 2021	
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/3	Décisions de la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/RAC IG.48/X	Rapport de la vingtième réunion intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.48/5	Décisions de la vingtième Réunion intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	

<b>Symbole</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
<b><u>Documents de référence</u></b>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.4	Aperçu des délais de procédure prévus par le Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.6	Rapport du Centre d'Activités Régionales du SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : fonctionnement et budget pour la période 2021-2022	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.7	Plan stratégique du Centre d'activités régionales SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1	Mandat des groupes de travail ad hoc du STAC du SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15	Proposition d'inscription potentielle de tous les poissons-perroquets (Perciformes : Scaridae) à l'Annexe III du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées dans la région des Caraïbes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.1	Proposition d'inscription du requin océanique à pointes blanches <i>Carcharhinus longimanus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune spécialement protégées (Protocole	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.2	Proposition d'inscription du requin-baleine <i>Rhincodon typus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.3	Proposition d'inscription de l'espèce de raie manta géante <i>Manta birostris</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.4	Proposition de déclassement du grand requin-marteau <i>Sphyrna mokarran</i> de l'Annexe III à l'Annexe II du Protocole concernant les aires et la faune sauvages spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.5	Proposition de déclassement du requin-marteau lisse <i>Sphyrna zygaena</i> de l'Annexe III à l'Annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvages spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25	Recommandations pour prévenir l'extinction du poisson-scie	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29	Faits saillants de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la Caraïbe et recommandations	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1	Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) : une analyse scientifique et technique	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38	Recommandations pour la conservation du mérrou de Nassau	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39	Recommandations pour la protection et le rétablissement des tortues de la mer des Caraïbes	
UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.22/Rev.2	Stratégie pour le Secrétariat de la Convention de Carthagène 2023-2030	
UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.6	Évaluation des activités du CaMPAM et recommandations d'amélioration - Une analyse des 15 dernières années	
PNUE(DEPI)/RAC IG.36 CRP.1	Amendement aux règles de gestion financière de la Convention de Carthagène Règlement intérieur de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)	
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et champ d'action du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW	
PNUE, 2025	Stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la Convention de Carthagène (CSC)	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
PNUE, 2022	Examen du fonctionnement, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionales et des réseaux d'activités régionales de la Convention de Carthagène	
PNUE, 2020	Rapport technique n° 1 du PNUE : L'état des habitats marins côtiers dans la grande région des Caraïbes	
PNUE, 2020	Rapport technique n° 2 du PNUE : Plan d'action stratégique régional pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la Caraïbe au sens large 2021-2030	
PNUE, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique	
PNUE, 2010	Règlement intérieur de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena)	
PNUE, 2010	Règles de gestion financière de la Convention de Cartagena, de son Programme pour l'environnement des Caraïbes et du mandat du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes	
PNUE(DEPI)/RAC IG.36 CRP.1	Amendement aux règles de gestion financière de la Convention de Carthagène	
PNUE, 2010	Directives pour la création et le fonctionnement de centres d'activités régionales et de réseaux d'activités régionales pour la Convention de Carthagène	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.25 Rev.1	Modèle révisé pour l'établissement des rapports nationaux sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles	
PNUE, 2008	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'environnement – Programme pour l'environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (anglais et espagnol)	
PNUE, 1991	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption des annexes au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes	
PNUE, 1990	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires concernant les aires et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des	

<b>Symbole</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
	Caraïbes	

**ANNEXE III - RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION**

## RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

**Ayant convoqué** la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, à Panama City, Panama, du 30 juin 2025 au 3 juillet 2025,

**La Réunion recommande :**

### RECOMMANDATION I

#### ÉTAT DES ACTIVITÉS

**Ayant examiné** les documents relatifs aux directives du CAR/RAN, au réseau d'activités régionales sur les mammifères marins, au fonctionnement des groupes de travail et des recommandations de la Convention de Carthagène et au consortium SPAW,

#### Lignes directrices RAC/RAN

1. Que le Secrétariat **organise une session avec** les Parties contractantes après le SPAW STAC11 et le LBS STAC7 et avant la COP13 du Protocole SPAW, la COP7 du Protocole LBS, la COP18 de la Convention de Cartagena/IGM21, par le biais d'un groupe de rédaction dédié pour réviser les Directives actualisées pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'Activités Régionales (RAC) et des Réseaux d'Activités Régionales (RAN) pour la Convention de Carthagène (UNEP(DEPI)CAR IG.24\_CRP.9 Rev.4), dans le but d'avoir un document finalisé et adoptable prêt pour ces réunions. Le Secrétariat assurera l'interprétation sous réserve de la disponibilité des fonds.

#### Mammifères marins (RSFM)

1. Sous réserve de l'adoption des Lignes directrices actualisées pour l'établissement et le fonctionnement des CARs et des RANs pour la Convention de Cartagena (UNEP(DEPI)CAR IG.24\_CRP.9 Rev.4) à l'IGM21/COP18, et conformément à ces directives, le Secrétariat lance un appel à candidatures pour les institutions intéressées à accueillir et/ou à diriger un (MMRAN). Le Secrétariat devrait travailler avec les Parties contractantes à la suite de la GIM21/COP18 pour élaborer les prochaines étapes, y compris un processus d'examen et une éventuelle approbation intersessions d'une candidature.
2. Le Secrétariat ou le CAR-SPAW **organisent** une série de webinaires sur le plan d'action révisé pour les mammifères marins adopté lors de la COP12 du SPAW, et **invitent** les Parties contractantes, les observateurs et d'autres personnes à présenter les actions pertinentes prises pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et à **identifier les** besoins et les responsabilités pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action.

#### Groupe de travail

**Ayant examiné** l'« Analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena et recommandations d'amélioration » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9),

1. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **élaborent** des supports de formation pour les nouveaux membres du groupe de travail.
2. Les présidents du groupe de travail **annoncent** les réunions et les dates limites bien à l'avance et distribuent rapidement les rapports des réunions.

3. Le Secrétariat et/ou le CAR-SPAW **continuent** de fournir des services d'interprétation aux groupes de travail, dans la mesure où le financement le permet. La demande d'interprétation doit être faite 15 jours à l'avance.
4. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **organisent** une séance d'écoute avec les Parties contractantes et des experts pour discuter des obstacles à la participation aux groupes de travail.
5. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **créent** une base de données d'experts qui seraient disposés à répondre à des questions spécifiques ou à contribuer à des tâches spécifiques du groupe de travail.
6. Le Secrétariat **encourage** les Parties contractantes et **invite** les observateurs à désigner des experts ayant des compétences scientifiques et/ou techniques pour les groupes de travail, conformément au mandat des groupes de *travail ad hoc* du STAC SPAW.

### **SPAW Consortium**

1. Le Secrétariat, dans son engagement dans le Mécanisme de coordination des océans (MCO), **note** que le Consortium SPAW a démontré comment les efforts de la société civile peuvent améliorer la collaboration régionale, le partage d'informations et l'alignement des initiatives en matière de biodiversité marine et côtière.
2. Prenant note du document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17 du Consortium SPAW « Élargir la participation de la société civile dans l'environnement des Caraïbes », le Secrétariat **a élaboré** une stratégie pour l'engagement de la société civile.

## **RECOMMANDATION II**

### **AIRES PROTÉGÉES**

**Ayant examiné** le « Rapport du Groupe de travail sur les aires protégées du STAC » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.10),

**Ayant examiné** la « Procédure actualisée par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer l'inscription de nouvelles aires protégées sur la liste des sites SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13),

**Ayant examiné** le « Rapport sur l'élaboration d'un programme régional d'appui aux gestionnaires d'aires protégées dans la région des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12)

**Ayant examiné** le Réseau des gestionnaires d'aires protégées du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11),

**Prenant note** de la demande des Parties contractantes de formuler des observations et des contributions techniques sur certains documents avant qu'ils ne soient présentés à la treizième Conférence des Parties à la planche à outils (COP13) et à la vingt et unième Réunion intergouvernementale (IGM21) pour examen, le cas échéant,

1. Les Parties contractantes **proposent de** nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW au cours de la première année suivant chaque Conférence des Parties SPAW.
2. Le Secrétariat et/ou le CAR-SPAW, le cas échéant, **élaborent** une liste de contrôle concise couvrant les critères obligatoires pour qu'une aire protégée soit ajoutée à la liste des aires protégées du SPAW, sous réserve de l'examen par la COP13 du SPAW de la « Procédure actualisée par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites du SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13), et le groupe de travail sur les aires protégées

**fournissent des** commentaires avant que le projet de liste de contrôle ne soit présenté au STAC12 du SPAW.

3. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **invitent** les Parties contractantes à fournir des commentaires d'ici le 21 juillet 2025, en veillant à ce que tous les commentaires soient examinés de manière transparente et efficacement intégrés, et à ce que le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **répondent** aux commentaires des Parties contractantes avant de soumettre les documents à la COP13 du SPAW :
  - la « Procédure actualisée par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer l'inscription de nouvelles aires protégées sur la liste des sites SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13), et
  - le « Rapport sur l'élaboration d'un programme régional d'appui aux gestionnaires d'aires protégées dans la région des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12)
  - le Réseau des gestionnaires d'aires protégées du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11)
4. Le Groupe de travail sur les aires protégées **élabore** une proposition de mécanisme par lequel les Parties contractantes communiqueraient des informations sur les aires protégées relevant de leur juridiction qui figurent sur la liste des aires protégées de la SPAW pour examen à la STAC12 de la SPAW, et éventuellement pour examen à la COP13 de la SPAW. La proposition devrait tenir compte des dispositions pertinentes du protocole SPAW, notamment l'article 15, paragraphe 2, l'article 19 et l'article 22, paragraphe 2, point e).
5. La COP13 du SPAW **accueille favorablement la proposition du Royaume des Pays-Bas d'inclure Parke Marino Aruba dans la liste des aires protégées du SPAW.**

### RECOMMANDATION III

#### ESPÈCE

**Ayant examiné** le « Rapport du Groupe de travail sur les espèces du STAC du SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14),

**Ayant examiné** le « Rapport sur la conservation du mérout de Nassau (*Epinephelus striatus*) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15),

**Ayant examiné** la « Recommandation pour la conservation de l'enquête sur les poissons-scies » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16)

**Ayant examiné** le « Rapport sur les recommandations de conservation et de gestion concernant le requin-baleine (inscrit à l'Annexe II), la raie manta géante (inscrit à l'Annexe II) et le requin-marteau (annexe III) dans la région des Caraïbes au sens large (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18)

1. La COP13 **encourage** les Parties contractantes à examiner les recommandations du document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15 dans le cadre des actions nationales visant à promouvoir la conservation du mérout de Nassau et le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant et sur demande, soutiennent les Parties contractantes dans leur mise en œuvre.
2. À la suite de la présentation d'un expert en poissons-scies sur la biologie, l'écologie et les besoins en matière de conservation de l'espèce (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16), les Parties contractantes souhaitent **souligner** l'importance cruciale de poursuivre les efforts visant à prévenir l'extinction des poissons-scies dans la région.

3. Le Groupe de travail sur les espèces **continue** d'aider le Secrétariat et le CAR, le SPAW, à soutenir les Parties contractantes concernées dans la mise en œuvre des recommandations pour la conservation des poissons-scies dans le GT CAR. 43/INF.25 du PNUE(DEPI).
4. La COP13 **encourage** les Parties contractantes à examiner les recommandations du document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18 dans le contexte des actions nationales visant à promouvoir la conservation et la gestion des requins-baleines, des raies manta géantes et des requins-marteaux, comme indiqué dans et le Secrétariat et le SPAW-RAC, le cas échéant et sur demande, soutiennent les Parties contractantes dans leur mise en œuvre.

## RECOMMANDATION IV

### EXEMPTIONS

**Ayant examiné** le « Rapport du Groupe de travail sur l'exemption du STAC SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19),

1. Le Groupe de travail sur les dérogations **élabore** une liste de recommandations classées par ordre de priorité afin d'encourager les Parties contractantes à notifier les dérogations de manière facilitatrice et non conflictuelle. Ces recommandations devraient être axées sur l'identification d'activités qui aideraient les Parties contractantes en simplifiant ou en rationalisant les processus d'établissement des rapports et en les sensibilisant aux obligations en matière de rapports en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW.
2. La COP13 du SPAW **examine** si Curaçao peut fournir des informations supplémentaires pour justifier l'activité qu'elle propose dans les trois catégories de pertinence. Si de tels renseignements sont fournis, le Groupe de travail sur les exemptions et le STAC12 peuvent réévaluer la proposition. Dans ce cas, le STAC pourrait procéder à un examen intersessions avec l'appui du Groupe de travail sur les exemptions.
3. La COP13 demande à Curaçao de soumettre un rapport post-évaluation décrivant comment la décision de non-pertinence sera intégrée dans la planification et la mise en œuvre du projet d'amélioration de la plage proposé
4. Les Parties contractantes sont encouragées à **utiliser**, le cas échéant, le modèle de rapport adopté pour l'article 11.2), afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité des demandes de dérogation.
5. Les Parties sont encouragées à envisager des dérogations à la communication des données avant le début de l'activité proposée, le cas échéant et lorsque cela est possible.

## RECOMMANDATION V

### SARGASSUM

**Notant** l'impact des inondations de sargasses sur les communautés, l'économie, la biodiversité et les espèces,

**Ayant examiné** la « Proposition de plan d'action actualisée et ressources de financement durable du Groupe de travail du STAC sur les sargasses » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27),

**Ayant examiné** les « Besoins des Parties contractantes en matière de gestion de l'afflux de sargasses et la manière dont cet afflux peut affecter la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du

Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena, ainsi que l'analyse du Protocole LBS – Enquête » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.26),

**Ayant examiné** le « Rapport du Groupe de travail sur les sargasses du STAC » UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25),

**Prenant note** du « Rapport de la réunion/de l'atelier du Groupe de travail conjoint de surveillance et d'évaluation à composition non limitée et du Groupe de travail sur les sargasses » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31), y compris la description de l'« inondation par les sargasses » qui y figure,

1. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC, le cas échéant, **invitent** les Parties contractantes à formuler des commentaires sur la « Proposition de plan d'action actualisée du Groupe de travail sur les sargasses du STAC et ressources de financement durable » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27) d'ici le 21 juillet 2025, en veillant à ce que tous les commentaires soient examinés de manière transparente et intégrés de manière efficace, et appellent à une réunion intersessions, si nécessaire, et le Secrétariat fournit une interprétation en fonction de la disponibilité des fonds.
2. Le Groupe de travail sur les sargasses sera au niveau des Parties à la Convention afin de faciliter la participation des Protocoles SPAW et LBS.
3. Que le Secrétariat **fournisse des** informations supplémentaires à la SPAW COP13, à la LBS COP7 et à l'IGM21/COP18 sur la manière dont un rapport intégré sur l'état de la zone de la Convention pourrait être élaboré, en commençant par un chapitre consacré aux sargasses. Le mandat de ce rapport devrait comprendre :
  - Les mécanismes institutionnels proposés et les processus de coordination nécessaires à son élaboration ;
  - Les rôles et responsabilités des parties prenantes concernées ;
  - Un calendrier et une méthodologie suggérés pour la compilation et la validation du rapport ; et
  - Le processus de présentation du rapport final aux Parties contractantes pour examen et approbation.
4. Le Secrétariat **fournira des** informations supplémentaires sur la manière dont un groupe de travail au niveau de la Convention sur les sargasses pourrait fonctionner, y compris sur la manière dont il pourrait être chargé et sur la manière dont les produits qu'il pourrait développer pourraient être examinés par les organes directeurs de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles.

## RECOMMANDATION VI

### PLAN DE TRAVAIL SPAW 2026-2027

**Après avoir examiné** le projet de plan de travail tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3,

#### Projet de plan de travail pour l'exercice biennal 2026-2027

1. Le Secrétariat **donne la priorité aux** activités qui soutiennent la mise en œuvre du Protocole SPAW et identifie les ressources nécessaires à cette opération.
2. Le Secrétariat et/ou le CAR-SPAW, le cas échéant, **invitent** les Parties contractantes à formuler des commentaires sur le « Projet de plan de travail pour le sous-programme relatif aux aires et à la

faune spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2026-2027 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3) d'ici le 21 juillet 2025, en veillant à ce que tous les commentaires soient examinés de manière transparente et intégrés efficacement.

3. Le Programme de microfinancements (SGP) devrait être maintenu et renforcé afin d'étendre sa portée et son impact, compte tenu de sa valeur pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du SPAW.

### **Conformité**

1. Le Secrétariat **procède** à une évaluation systématique des besoins et des défis des Parties contractantes en matière de respect du Protocole SPAW, afin d'éclairer le soutien ciblé et l'allocation des ressources.
2. Que le Secrétariat **élabore et mette en œuvre des** activités de renforcement des capacités adaptées afin de renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre les obligations du Protocole SPAW et à en rendre compte de manière efficace.
3. Que le Secrétariat **prépare et distribue** une liste de contrôle claire et pratique décrivant les obligations du Protocole SPAW pour guider les Parties dans les processus d'auto-évaluation, de planification et de rapport.

### **Commission baleinière internationale (CBI)**

1. La CdP13 du SPAW **examinera** le projet de plan de travail entre le SPAW et la CBI, tel qu'il est indiqué dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34.

**ANNEXE IV - LISTE DES PARTICIPANTS**

## LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES				
Prénom	Nom	Pays	Organisation	Messagerie électronique
Gisbert	Boekhoudt	Aruba (Royaume des Pays-Bas)	Direction de la nature et de l'environnement Aruba	gisbert.boekhoudt@dnm-aruba.org
Kim	Downes Agard	Barbade	Ministère de l'Environnement	kim.downesagard@barbados.gov.bb
Rohan	Payne	Barbade	Ministère de l'Environnement et de l'Embellissement National, de l'Economie Verte et Bleue	rohan.payne@barbados.gov.bb
Alicia	Eck-Nunez	Belize	Département des pêches du Belize	alicia.nunez@fisheries.gov.bz
Ana Maria	Gonzalez	Colombie	MiAmbiente	amgonzalez@minambiente.gov.co
Juliett	González Méndez	Cuba	Centro Nacional de Áreas Protegidas	juliett76.06@gmail.com
Marina	Hernandez	République dominicaine	Ministerio Medio Ambiente	Marina.Hernandez@ambiente.gob.do
Nina	Lyssenko	République dominicaine	Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	nina.lysenko@ambiente.gob.do
Enrique Bienvenido	Marchena	République dominicaine	Ministerio de Medio Ambiente Y Recursos Naturales	bienvenido.marchena@ambiente.gob.doe
Bruno	Lazzarini	France	Martinique	bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr
Nigel	Gibbs	Grenade	Ministère de l'Economie bleue et de la Marine	fisheries.officer1@fisheries.gov.gd
Crofton	Stroud	Grenade	Ministère de l'Economie Bleue et des Ressources Marines	Fisheries.officer11@moa.gov.gd
Randel	Thompson	Saint-Kitts-et-Nevis	Département des ressources marines St. Kitts-et-Nevis	randel.thompson@gov.kn
Lavina	Alexandre	Sainte-Lucie	Département du Développement durable	lalexander.sde@gmail.com
Eulampius	Frederick	Sainte-Lucie	Département du Développement durable	efrederick.gosl@gmail.com
Thomas	Nelson	Sainte-Lucie	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et du Développement rural	thomas.nelson@govt.lc
Marino	Abrego	Panama	Ministerio de Ambiente de Panamá	meabrego@miambiente.gob.pa
Digna	Barsallo	Panama	MiAmbiente	Dbarsallo@miambiente.gob.pa

Sofia	Cordero	Panama	Ministerio de Ambiente	sofiaely24@gmail.com
Carmen	Médine	Panama	Ministerio de Ambiente	cmedina@miambiente.gob.pa
Ildiko	Doreurs	Saint-Martin	Ministère de la VROMI	Ildiko.Gilders@sintmaartengov.org
Ebone	Blyden	Les Bahamas	Département de l'aménagement et de la protection de l'environnement	eblyden@depp.gov.bs
Nicollette	Burrows	Les Bahamas	Ministère de la Planification et de la Protection de l'environnement/Ministère de l'Environnement et des Richesses naturelles	nburrows@depp.gov.bs
Oscar	Mena	Pays-Bas (Pays-Bas des Caraïbes)	Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales	menaoscar4020@gmail.com
Thyra	Balborda	Pays-Bas (Pays-Bas des Caraïbes)	Ministerie van Landbouw, Visserij, Voedselzekerheid en Natuur	t.m.balborda1@minInv.nl
Jennifer	Douglas	États-Unis	NOAA	Jennifer.douglas@noaa.gov
Samantha	Ebersole	États-Unis	NOAA	Samantha.Ebersole@noaa.gov
Taryn	Laubenstein	États-Unis	Département d'État des États-Unis	Laubensteintd@state.gov
Stephanie	Murphy	États-Unis	Département d'État des États-Unis	murphysa@state.gov
Betzabey	Motta	Venezuela	Ministerio del Poder Popular para Ecosocialismo	motta.betzabey@gmail.com

### PARTIES NON CONTRACTANTES (OBSERVATEURS)

Prénom	Nom	Pays	Organisation	Messagerie électronique
Régina	Sánchez Castañeda	Guatemala	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	rscastaneda@marn.gob.gt
Monique	Curtis	Jamaïque	Agence nationale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	monique.curtis@nepa.gov.jm
Andrea	Donaldson	Jamaïque	Agence nationale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	andreadonaldson@nepa.gov.jm
Andre	Edwards	Jamaïque	Agence nationale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	Andre.edwards@nepa.gov.jm
Prija	Gangaram Panday	Suriname	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement	prijegp@gmail.com

Déjà	Charles	Îles Turques-et-Caïques	DREE	dcharles@gov.tc
Luc	Clerveaux	Îles Turques-et-Caïques	Ministère de l'Environnement et des Ressources côtières	lclerveaux@gov.tc
Wesley	Clerveaux	Îles Turques-et-Caïques	Ministère du Tourisme	wvclerveaux@gov.tc

## OBSERVATEURS

Prénom	Nom	Organisation	Pays	Messagerie électronique
Géorgie	Hancock	Institut du bien-être animal (AWI)	États-Unis	georgia@awionline.org
Susan	Millward	Institut du bien-être animal	États-Unis	susan@awionline.org
Sara	Zelaya	Association interaméricaine pour la défense de l'environnement (AIDA)	Honduras	szelaya@aida-americas.org
María Paula	Conrado	Association interaméricaine pour la défense de l'environnement	Mexico	mpconrado@aida-americas.org
Mariamalia	Rodriguez	Association interaméricaine pour la défense de l'environnement	Costa Rica	mrodriguez@aida-americas.org
Désirée	Corneille	Réseau de lutte contre la fraude de la faune sauvage des Bahamas (BahWEN)	Les Bahamas	dcorneille@gmail.com
Rachel	Ramsey	Fonds des Caraïbes pour la biodiversité (CBF)	Trinité-et-Tobago	rramsey@caribbeanbiodiversityfund.org
Stacey	Mac Donald	Société des cétacés des Caraïbes (CCS)	Pays-Bas	stacey.macdonald@ccs-ngo.com
Jeffrey	Bernus	Société des cétacés des Caraïbes	Martinique	jeffrey.bernus@ccs-ngo.com
Kareem	Sabir	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)	Guyana	kareem.sabir@caricom.org
Garry	Auguiste	Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement (CYEN)	Dominique	garry.auguiste01@gmail.com
Kristie	Duff	Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement	Guyana	kristieduff.pac@gmail.com
Sasha-Gay	Luke	Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement	Jamaïque	sashagayluke@yahoo.com
Joseph	Wight	Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement	Trinité-et-Tobago	Josephwight77@gmail.com

Jaime	Bolanos-Jimenez	Projet Orca à l'échelle des Caraïbes (CWOP)	Venezuela	bolanos.jimenez@gmail.com
Hyeon Jeong	Kim	Secrétariat de la CITES	CH	hyeon-jeong.kim@cites.org
Anmari	Alvarez Aleman	Institut de recherche de l'aquarium marin de Clearwater/Wider Caribbean Manatee Alliance	États-Unis	aalvarez@cmaquarium.org
Juliana	Chaves Chaparro	Consultant	Espagne	juliana.chaves.chaparro@gmail.com
Tyann	Henry	Initiative pour la transparence des pêches	Trinité-et-Tobago	thenry@fiti.global
Caroline	Eugène	Fondation pour la planification du développement, Inc.	LC	caroline.eugene@gmail.com
Lloyd	Gardner	Fondation pour la planification du développement, Inc.	Îles Vierges des États-Unis	Lloyd.Gardner@fdpi.org
Susana	Espinosa	Fondation Franz Weber	Colombie	susanaespinosa@ffweber.org
Purificació	Canaux	Réseau mondial de réseaux de gestionnaires d'AMP	Espagne	puricanals@gmail.com
Alona	Sankar	Commission de conservation et de gestion de la faune sauvage du Guyana	Guyana	alona.sankar@wildlife.gov.gy
Leneka	Scott	Alliance pour la haute mer	Jamaïque	leneka@highseasalliance.org
Véronique	Caeres	Convention interaméricaine (CIA) pour la protection et la conservation des tortues marines	États-Unis	secretario@iacseaturtle.org
NOHORA	Galvis	Observatoire international des récifs coralliens (ICRO)	Colombie	nohora.galvis@gmail.com
Margaux	Monfared	Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) - Blue Pangolin Consulting	Grande-Bretagne	margaux.monfared@icriforum.org
Jacinthe	Armstrong-Vaughn	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Barbade	Hyacinth.armstrongvaughn@iucn.org
Tori	Bryan-Carter	Union internationale pour la conservation de la nature	Barbade	t.bryancarter@iucn.org
Ena	Suarez	Union internationale pour la conservation de la nature	Suisse	ena.suarez@iucn.org
Emma	Neave-Webb	Commission baleinière internationale (CBI)	Grande-Bretagne	emma.neavewebb@iwc.int
Imogen	Webster	Commission baleinière internationale	Grande-Bretagne	imogen.webster@iwc.int
Cristina	Vina-Herbon	Comité mixte de conservation de la nature	Grande-Bretagne	cristina.herbon@jncc.gov.uk
Albert	DeTERVILLE	Autorité compétente des peuples autochtones de KAYOSYALA	Sainte-Lucie	aldetcentre@gmail.com
Courtney	Vail	Fondation des gardiens de phare	États-Unis	courtney@lightkeepersfoundation.com

Nidhi	D'Costa	Manta Trust	Canada	nidhi.dcosta@mantatrust.org
Monica	Borobia	Moniteur Caraïbes	Brésil	m_borobia@yahoo.com
Emma	Doyle	Réseau MPACConnect/Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)	États-Unis	emma.doyle@gcfi.org
Mario	Galbert	Réseau des jeunes en sciences océaniques et gouvernance	Jamaïque	mario.galbert15@gmail.com
Kaila	Clarke-Mendes	SAEDI Consulting Inc.	Trinité-et-Tobago	juniorassociate8@saediconsulting.com
Olga	Koubrak	SeaLife Droit/Consultant	Canada	okoubrak@sealifelaw.org
Bretagne	Perche	Initiatives d'Innovation Durable (SII)	Trinité-et-Tobago	bperch@sii-inc.org
Anaadi	Pooran	Initiatives d'innovation durable	Trinité-et-Tobago	apooran@sii-inc.org
Marque	Gibson	Initiatives d'innovation durable	États-Unis	mgibson@sii-inc.org
Alejandra	Navarrete	La Fondation Océan (TOF)	Mexique	anavarrete@fmoceano.org
Dev	Albao	La Fondation Reef-World	Les Philippines	dev@reef-world.org
Emma	Levy	La Fondation Reef-World	United Kingdom	emma@reef-world.org
David	Yawson	L'Université des Indes occidentales (UWI)	Barbade	david.yawson@uwi.edu
Allison	Thomas	Association unifiée des pêcheurs de Tobago	Trinité-et-Tobago	tufafisherfolkassociation@gmail.com
Carolyn	Caporusso	Fonds mondial pour la nature-NL (WWF-NL)	Bonaire	ccaporusso@wwf.nl
Arjan	de Groene	Fonds mondial pour la nature-NL	Pays-Bas	agroene@wwf.nl

### AGENCES ET PROJETS DE L'ONU (OBSERVATEURS)

Prénom	Nom	Organisation	Pays	Messagerie électronique
Juan Carlos	Duque	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Corridor biologique des Caraïbes (CBC)	Panama	<a href="mailto:juan.duque@un.org">juan.duque@un.org</a>
Javier	Neme	Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)	Panama	<a href="mailto:javier.neme@un.org">javier.neme@un.org</a>
Margarita	Garcia	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) Projet Golfe du Mexique	Mexique	<a href="mailto:margaritag@unops.org">margaritag@unops.org</a>
Patrick	Déboires	UNOPS (Unité de projet PROCARIBE+/Secrétariat OCM)	Colombie	<a href="mailto:pdebels@gmail.com">pdebels@gmail.com</a> <a href="mailto:PatrickD@unops.org">PatrickD@unops.org</a>

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES SPAW (RAC SPAW)

Prénom	Nom	Titre	Adresse courriel
Lucile	Rossin	Directeur	Lucile.rossin@developpement-durable.gouv.fr
Géraldine	Conruyt	Directeur adjoint	geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr
Julie	Jouitteau	Adjointe de direction	julie.jouitteau@developpement-durable.gouv.fr
Lucie	Labbouz	Chargée de projet Aires et réseaux marins protégés SPAW	lucie.labbouz@developpement-durable.gouv.fr
Auriane	Petit	Chargée de projet Écosystèmes marins	auriane.petit@developpement-durable.gouv.fr
Amélie	Tagliaferro	Chargée de projet biodiversité marine	amelie.tagliaferro@developpement-durable.gouv.fr
Noé	Bouffies		nbouffies@gmail.com

### PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Prénom	Nom	Titre	Adresse courriel
Svitlana	Mikhalyeva	Consul - Affaires environnementales	svitlana.mikhalyeva@un.org

### SECRÉTARIAT Produit des Nations Unies pour l'environnement Convention de Cartagena

14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaïque Tél. : +876-922-9267 / Fax : +876-922-9292 E-mail : unep-cartagenaconvention@un.org

Prénom	Nom	Titre	Adresse courriel
Christophe	Corbin	Coordinateur	christopher.corbin@un.org
Susana	Perera Valderrama	Chargé de la gestion des programmes (SPAW)	susana.pereravalderrama@un.org
Laverne	Marcheur	Chargé de la gestion des programmes (LBS)	laverne.walker@un.org

Maydene	Campbell	Assistante du personnel	maydene.campbell@un.org
Donna	Henry-Hernandez	Assistante à la gestion des programmes	donna.hernandez@un.org
Tamoy	Singh Clarke	Assistante à la gestion des programmes	tamoy.singh@un.org
Jhenelle	Barrett Cohen	Assistante à la gestion des programmes	jhenelle.barrett@un.org
Deonne	Anderson	Assistant(e) à l'information publique	deonne.anderson@un.org
Danasha	Gibbison	Assistante d'équipe	danasha.gibbison@un.org
Issa	Kigongo	Assistante informatique	issa.kigongo1@un.org
Alison	Christie	Consultant	Alison.Christie@un.org
Jerome	Nelson	Entrepreneur individuel (ACP MEA III)	jerome.nelson@un.org